

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : BP 2025	Réf : 11572
Service : PPR - AFFAIRES GENERALES Commission : 1 - Commission Finances et Contractualisation, Affaires générales et numérique Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ	
DÉLIBÉRATION N° CD_2024_116 du 16/12/2024	

CONTRATS DE CONCESSION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA SPL TERRE ET LACS DU JURA

Bases juridiques :

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-19,*
- *Vu les articles L.3211-1 à L.3211-5 du Code de la commande publique pour les contrats de concession,*
- *Vu la délibération n° CD_2024_072 du 8 novembre 2024 relative à la création de la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura,*
- *Vu la délibération n° CD_2024_073 du 8 novembre 2024 relative à la validation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Domaine de Chalain,*
- *Vu la délibération n° CP_2024_183 du 4 octobre 2024 relative à la concession de service public pour l'exploitation des gîtes de MAISOD.*

SITE DU DOMAINE DE CHALAIN

Lors de la session du 8 novembre 2024, le Conseil départemental a approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion du Domaine de Chalain pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Parallèlement et lors de cette même session, l'Assemblée départementale a approuvé la création de la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura dont l'objet statutaire est la gestion, l'exploitation et le développement des propriétés mises à disposition par ses membres, à savoir :

- le Centre Sportif de Bellecin, propriété de Terre d'Émeraude Communauté d'une part,
- le Domaine de Chalain et le Village-Vacances de MAISOD, propriétés du Département du Jura d'autre part.

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Domaine de Chalain à confier à la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura.

La gestion du Domaine de Chalain concerne :

- la commercialisation, la gestion et l'entretien des hébergements touristiques,
- la gestion et l'entretien de la base de loisirs (espaces verts, déchets),
- la gestion de la gare de péage et du parking du Domaine,
- la surveillance de la plage publique,
- la gestion des autorisations d'occupation de l'espace public (commerçants).

La convention, présentée en annexe, précise le contenu et les objectifs de ces missions.

SITE DES GÎTES FAMILIAUX DE MAISOD

Par délibération du 4 octobre 2024, la Commission permanente a décidé d'attribuer à la Société VVF VILLAGES, la concession de service public relative à l'exploitation des gîtes de MAISOD, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il avait alors été pris acte que la Société Publique Locale en cours de constitution pour la gestion, l'exploitation et le développement des sites de Chalain, Bellecin et MAISOD se substituerait au Département dans le cadre de cette convention lorsque son activité serait effective, dans la mesure où cette mission s'inscrit dans son objet statutaire.

La création de la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura ayant été approuvée le 8 novembre 2024 par le Département du Jura et le 13 novembre 2024 par Terre d'Émeraude Communauté, il convient de lui confier la concession de service public relative à l'exploitation des gîtes de MAISOD, selon les termes et conditions fixés par la convention de concession service public approuvée par la Commission permanente le 4 octobre 2024.

La Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura aura donc la qualité d'autorité concédante à l'égard du délégataire VVF VILLAGES.


Le Conseil départemental :

- approuve la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Domaine de Chalain confiée à la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura et présentée en annexe 1,

- approuve la convention de concession de service pour l'exploitation des gîtes familiaux situés sur la commune de MAISOD confiée à la Société Publique Locale Terre et Lacs du Jura présentée en annexe 2, lui conférant ainsi la qualité d'autorité délégante à l'égard de la Société VVF VILLAGES,

- autorise le Président à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT FINANCIER					
	<u>Montant global du rapport</u> (ANNEE n)	Pour <u>MEMOIRE</u> , rappel des crédits <u>DEJA VOTES</u> (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2024_116 du lundi 16 décembre 2024	
Pour	31
Contre	0
Abstention	2
Président	Gérôme FASSETNET : 

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : BP 2025	Réf : 11439
Service : DSF - FINANCES Commission : 1 - Commission Finances et Contractualisation, Affaires générales et numérique Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ	
DÉLIBÉRATION N° CD_2024_118 du 16/12/2024	

RAPPORT RELATIF A LA DETTE DEPARTEMENTALE

Bases juridiques :

- Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires,
- Vu le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 précisant les conditions de souscription des emprunts et des contrats structurés par les collectivités territoriales, tant au niveau des indices, des formules d'indexation, que de la souscription des contrats financiers. Les conditions ainsi délimitées visent à préserver les collectivités des emprunts structurés à fort risque,
- Vu la circulaire en date du 25 juin 2010 (n° NOR : IOCB1015077C) rappelant la réglementation en vigueur pour les emprunts des collectivités et intégrant de nouvelles mesures concernant les établissements bancaires, les collectivités territoriales et l'action des services de l'État.

Parmi les mesures relatives aux collectivités territoriales figure notamment, dans le cadre de la délégation de compétence à l'exécutif, la rédaction du présent rapport annuel exposant la politique d'endettement de la Collectivité. Malgré l'absence d'obligation d'information devant le Conseil départemental, puisque c'est la Commission permanente qui demeure compétente pour arbitrer et choisir la meilleure proposition bancaire, j'ai souhaité vous présenter ce rapport annuel.

I - LA STRUCTURE DE LA DETTE

LA CLASSIFICATION DES EMPRUNTS SELON LA CHARTE GISSLER

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite Charte « Gissler », permet une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités en les classant selon une matrice à double entrée, en fonction de leur degré de risque, du moins risqué « 1A » au plus risqué « 6F ». Le tableau suivant évalue le degré de risque de l'encours prévisionnel du Département au 31 décembre 2024.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE PREVISIONNELLE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 12 2024

structures / indices sous-jacents	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.	27 produits 100,00 % de l'encours 48 932 127,40 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

La totalité de l'encours du Département du Jura est classé en 1A, soit le moins risqué.

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours de dette du Département à la date du 31 décembre 2024 s'élèvera à 48,9 M€ (hors subventions en annuités), réparti en 27 contrats d'emprunts à long terme, tous affectés au budget principal. Entre 2023 et 2024, l'encours est en baisse de 22,7 %. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2024.

Les principales caractéristiques de l'encours de la dette en 2024 figurent dans le tableau ci-dessous :

	Situation au 01/01/2024			Situation prévisionnelle au 31/12/2024		
Encours des emprunts	63 291 954 €			48 932 127,40 €		
	<i>Encours</i>	<i>%</i>	<i>Risque</i>	<i>Encours</i>	<i>%</i>	<i>Risque</i>
Encours taux fixes	42 425 287 €	67,03 %	1A	32 913 793 €	67,30 %	1A
Encours taux indexés	20 866 667 €	32,97 %	1A	16 018 334 €	32,70 %	1A
Taux moyen de la dette						
	2,67 %			2,75 %		
Durée résiduelle moyenne						
	5 ans 6 mois			4 ans 9 mois		
Capacité de désendettement						
	1,0			1,1		
Encours des subventions en annuités						
	4 751 959 €			4 308 064 €		
ENCOURS TOTAL DETTE emprunts + subventions en annuités	68 043 913 €			53 240 191 €		

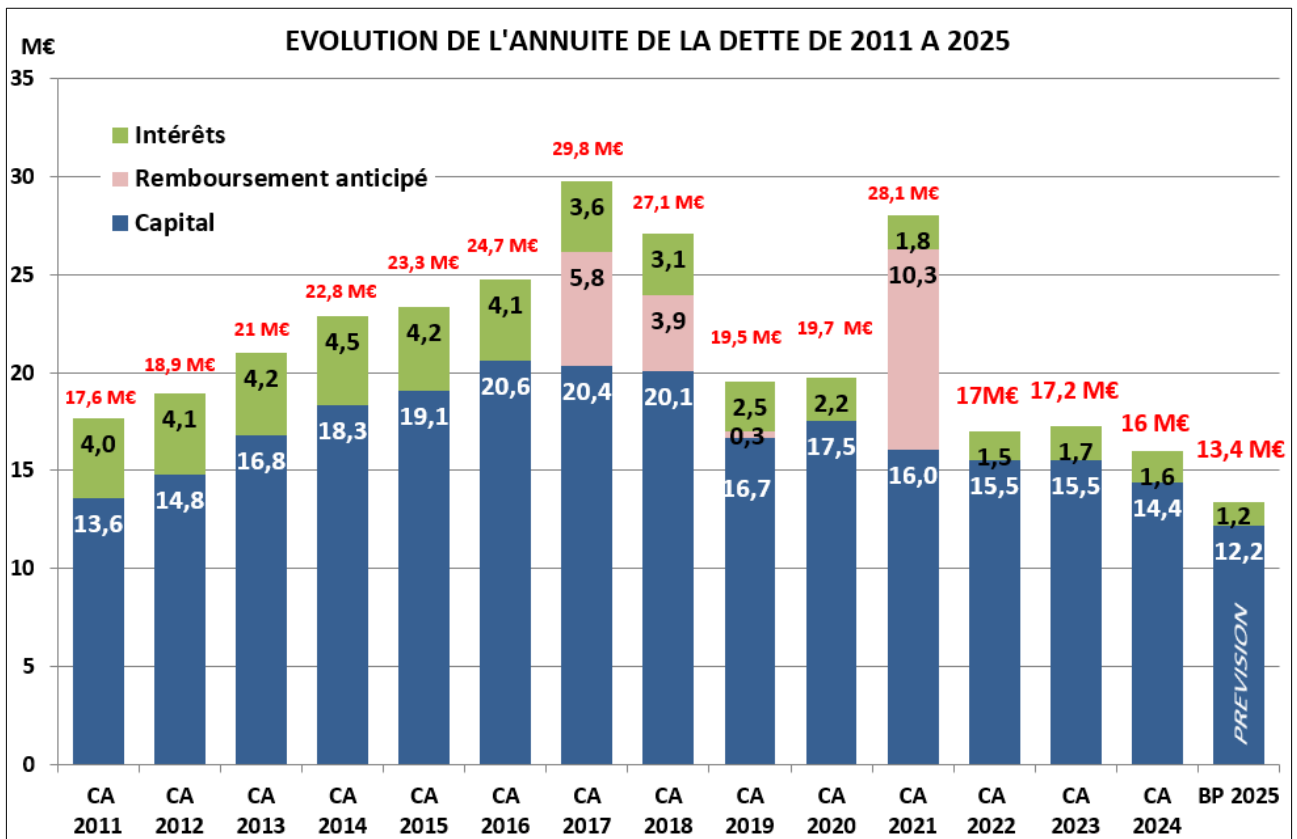
L'encours de dette au 31 décembre 2024 se décompose en taux fixe à hauteur de 67,3 % et en taux variable à hauteur de 32,7 %, ce qui permet de respecter les règles prudentielles en la matière.

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS

En matière de remboursement en capital le Budget primitif 2025 prévoit un crédit de 12,2 M€, il s'élève à 14,3 M€ en 2024. En ce qui concerne les intérêts, il est prévu une inscription de 1,2 M€, à comparer à la somme de 1,6 M€ budgétée en 2024.

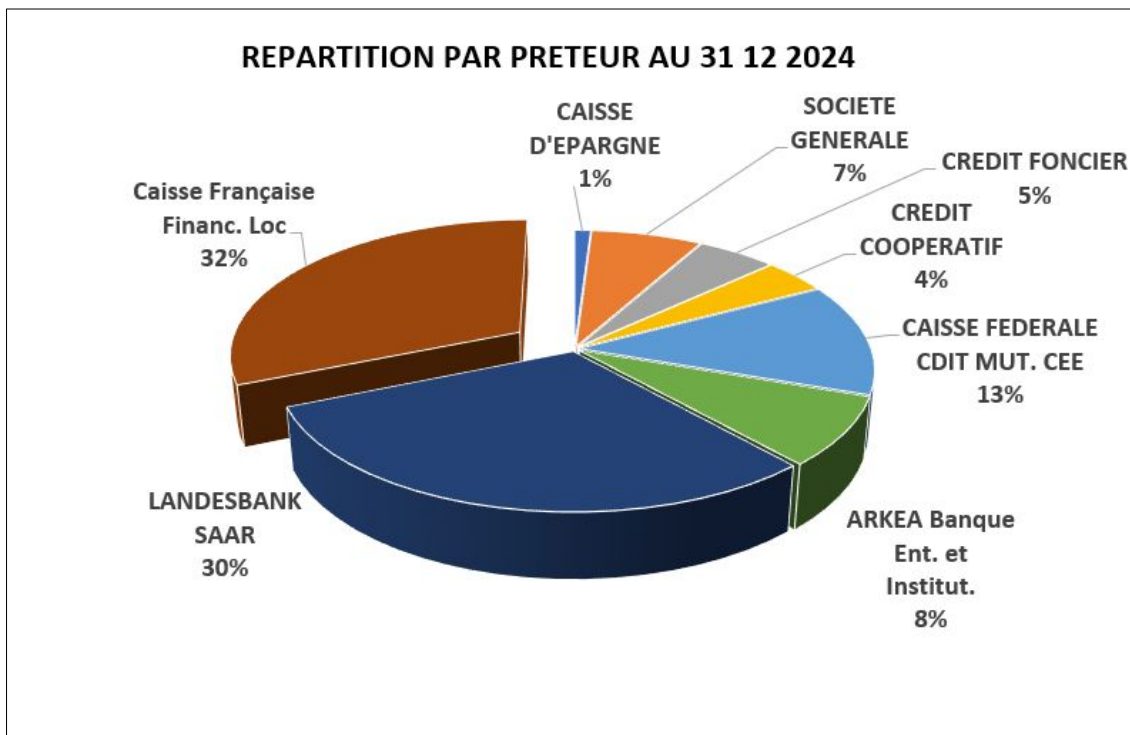
	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
CAPITAL	17 526 494 €	16 026 494 €	15 526 494 €	15 526 494 €	14 359 827 €	12 193 161 €
Remboursement anticipé de capital	0 €	10 250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
INTÉRÊTS	2 193 390 €	1 777 939 €	1 496 533 €	1 730 318 €	1 623 255 €	1 209 354 €
ANNUITÉS	19 719 884 €	28 054 433 €	17 023 027 €	17 256 812 €	15 983 082 €	13 402 515 €

On observera l'évolution des intérêts entre 2020 et 2025, qui se traduit par une baisse de 1 M€ (-45,5 %) de charge de fonctionnement.



DÉCOMPOSITION DE LA DETTE PAR PRÊTEUR

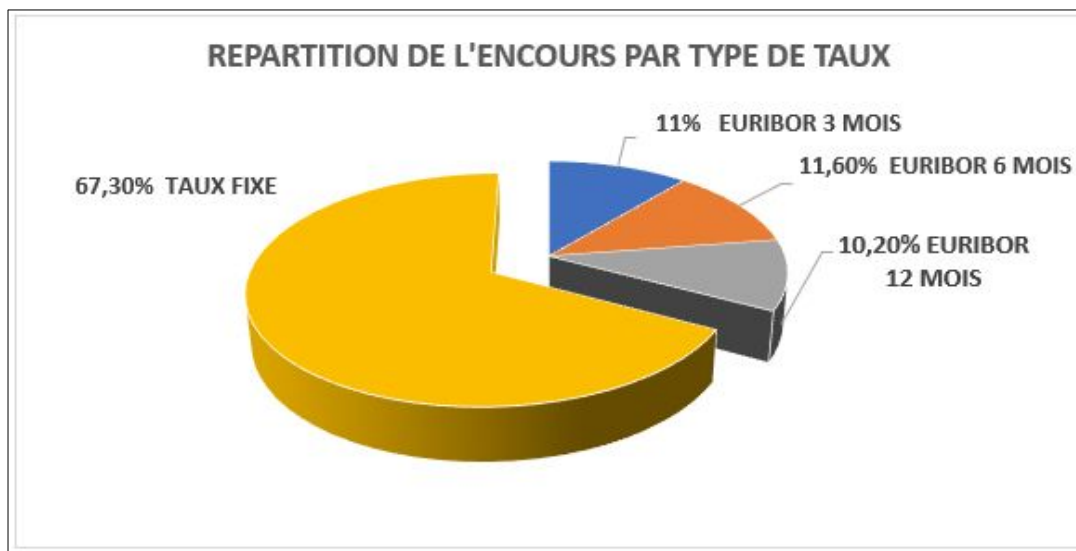
L'encours de dette, composé de 27 emprunts, se répartit auprès de 8 établissements bancaires. Le principal prêteur, la Caisse Française de Financement local (La Banque Postale), représente près d'un tiers du volume des financements, à 32 %. L'encours conserve une répartition quasi-similaire à l'année précédente.



RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX

La dette jurassienne est essentiellement orientée vers les taux fixes représentant plus des 2/3 de l'encours total, le solde se composant principalement d'emprunts à taux variables indexés sur l'Euribor.

L'encours de dette présente un profil équilibré et peu risqué, se répartissant de la manière suivante : 19 contrats à taux fixe et 8 à taux variable.

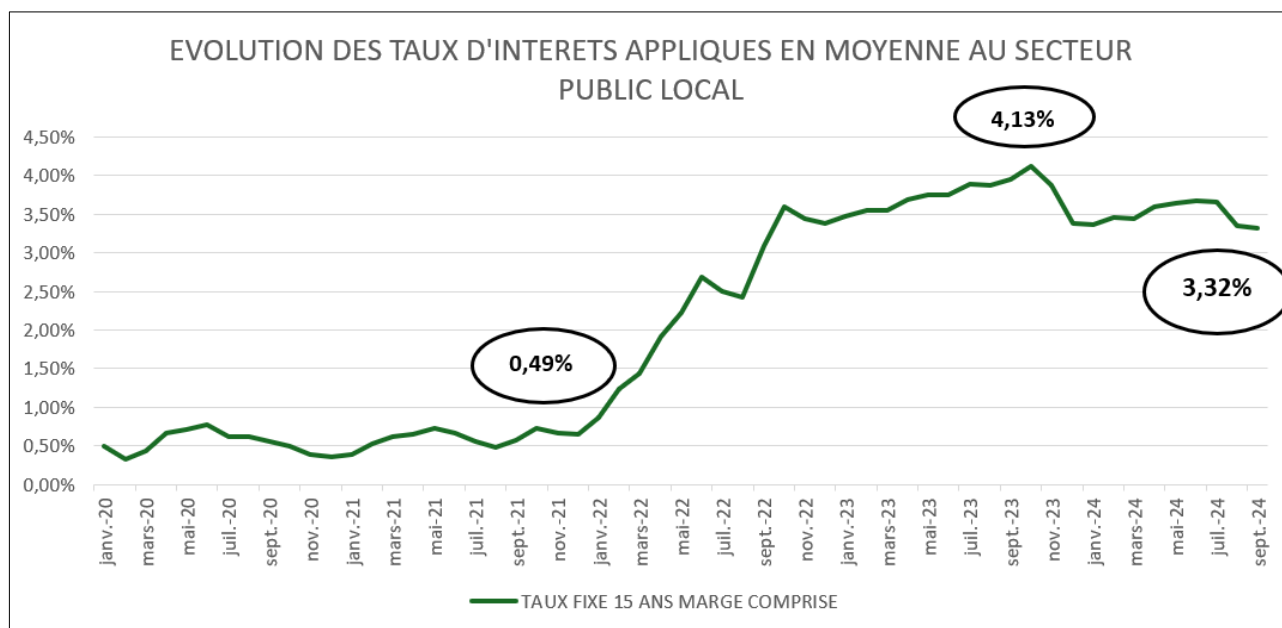


LE CONTEXTE ACTUEL EN MATIÈRE DE TAUX

Avec la hausse des taux de marché et des marges bancaires, les taux d'intérêt fixe, des nouveaux financements souscrits par les collectivités locales ont grimpé en moyenne de 2,07 % en 2022 à 3,79 % en 2023. Or, deux ans plus tôt, ils se situaient à un niveau historiquement bas de 0,62 %.

La rentrée 2024 (juillet) a marqué un tournant crucial dans la politique monétaire des grandes banques centrales avec des ajustements progressifs des taux directeurs, à la baisse.

Si la situation économique laisse augurer un rythme accéléré des futures baisses de taux, les dernières consultations bancaires de fin d'année confirment la remontée des marges en cours, qui atténueront le gain de baisse de taux.



II – LES ACTIONS 2024

La baisse des index monétaires (Euribor), au cours de l'année 2024, a modifié sensiblement les frais financiers.

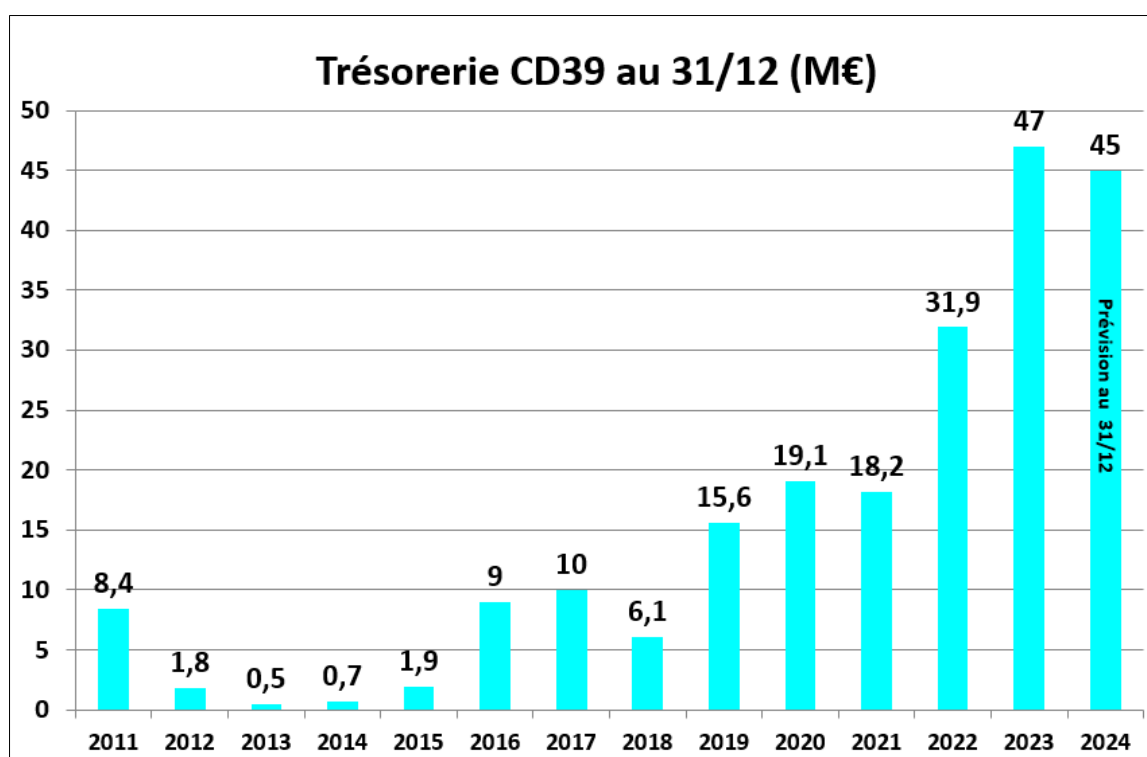
A la lecture de l'évolution des taux d'intérêts et de l'analyse de chaque emprunt, le Département n'a procédé à aucun refinancement en 2024. Les emprunts susceptibles de présenter un potentiel d'optimisation ont d'ores et déjà été renégociés ou remboursés par anticipation. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

L'année 2025 verra très certainement une augmentation légère de ses taux longs à 10 ans (+ 0,3 %), et une légère diminution de ses taux courts (- 0,25 %), augurant un montant d'intérêt à la baisse de 0,4 M€.

III - LA TRÉSORERIE

La Collectivité a bénéficié des années de progression de l'autofinancement, le solde de trésorerie passant de 18,2 M€ en 2021 à 45 M€ en 2024 (prévisionnel), intégrant des provisions conformément à la législation comptable.

Dans cette conjoncture, le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie n'a pas été renouvelé en 2024 à l'instar de 2023.

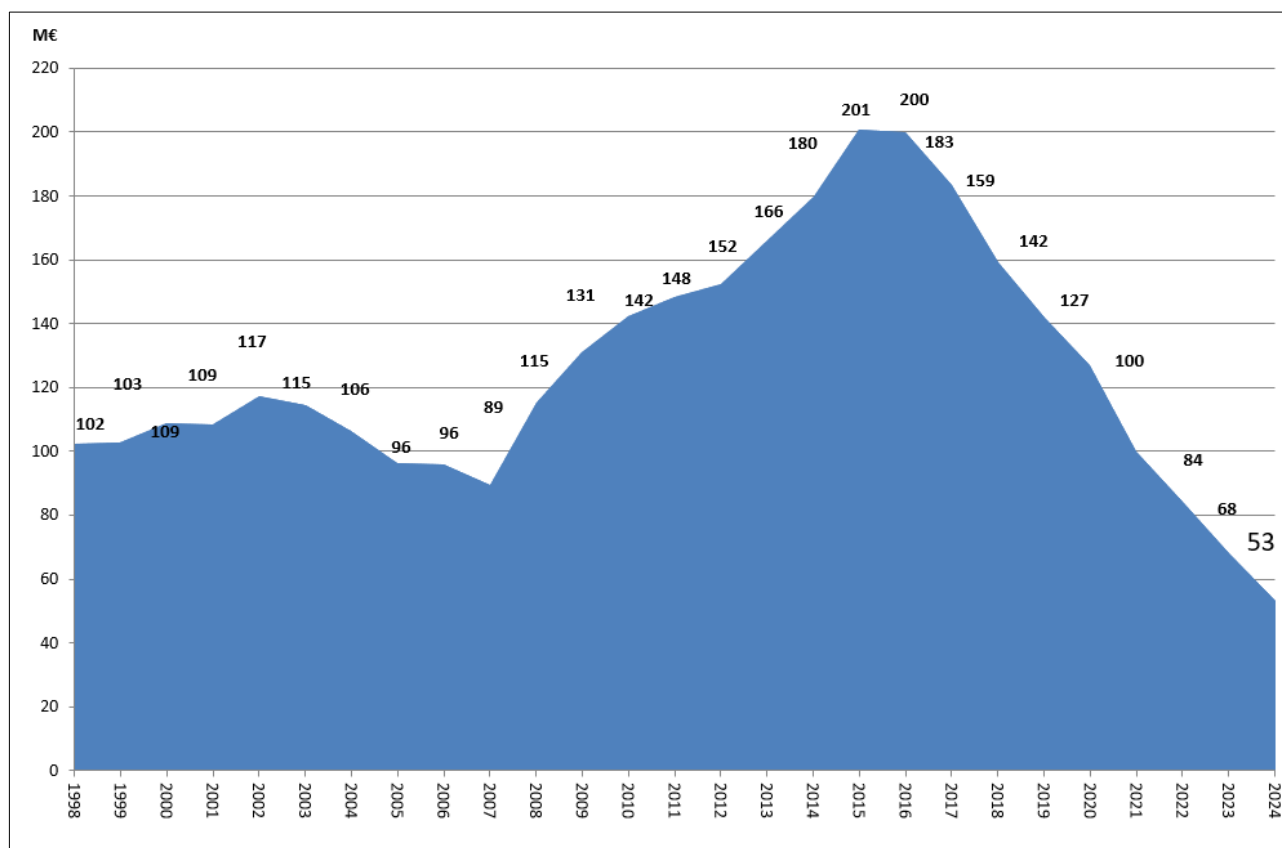


IV – L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

L'ENCOURS DE DETTE

Depuis 2015, l'encours de dette de la Collectivité décroît. Le dernier recours à l'emprunt par le Département date de 2017. L'autofinancement dégagé sur les exercices suivants lui a permis, à partir de sa trésorerie, de financer ses investissements tout en réduisant sa dette, choix de bonne gestion, notamment dans le cadre de la remontée des taux d'emprunts. L'encours est de 53 M€ fin 2024 .

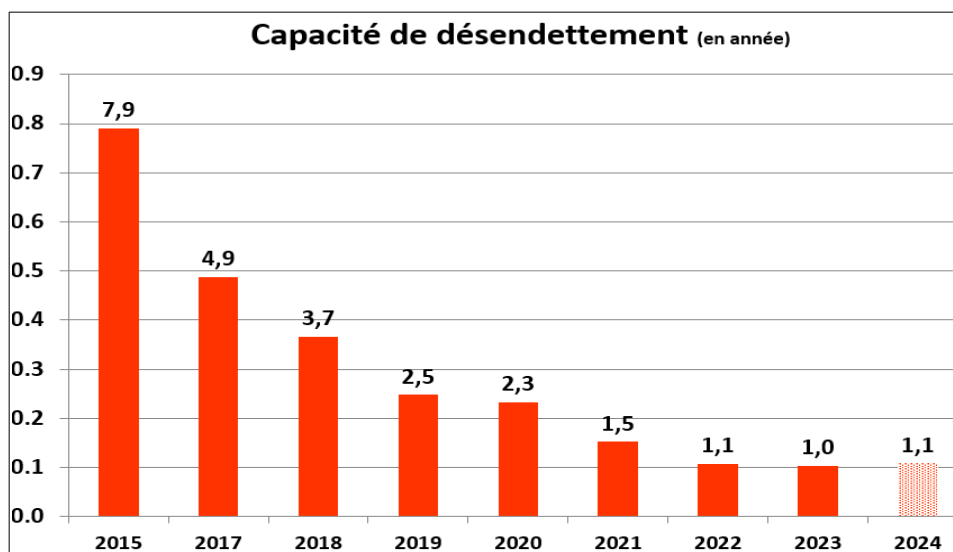
Evolution de l'encours de dette du Département du Jura de 1998 à 2024 (dette propre + subventions en annuités)



LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement se calcule en prenant la dette au 31 décembre rapportée à l'autofinancement brut. Elle répond à la question théorique : en combien d'années la Collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela l'intégralité de son épargne brute.

Après avoir atteint 7,9 années en 2015, la capacité de désendettement du Département s'élèverait à 1,1 en 2024, conséquence de la consolidation de l'épargne brute et du mouvement de désendettement piloté entre 2015 et 2023. Ce ratio devrait augmenter sur les années à venir.



IV – LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

Un volume d'emprunt de 20 M€ est inscrit au Budget primitif 2025.


D'ores et déjà, il convient de déterminer plusieurs objectifs :

- mobiliser en priorité la trésorerie disponible du compte au Trésor,
- compte tenu des disponibilités dont dispose la Collectivité, le recours à des produits de placement serait envisageable permettant de générer des produits financiers. En effet, les produits issus de l'aliénation d'éléments du patrimoine, comme les cessions immobilières pourraient bénéficier de ce placement court terme après ouverture d'un compte auprès du Trésor Public. Les taux sont fixés par l'Agence France Trésor aux conditions du marché au début de chaque mois. A titre indicatif le taux de rendement affiché en novembre 2024, pour une durée de 6 mois est de 2,73 %,
- conserver une répartition taux fixe/taux variable équilibrée, de l'ordre de 65 % / 35 %, ceci tout en bénéficiant au mieux des taux fixes ou variables les plus attractifs,
- limiter les frais financiers par une gestion active de la dette (arbitrages, opportunités de marché, délai d'encaissement des fonds, remboursements secs, utilisation de la ligne de trésorerie, etc.), et continuer les renégociations concernant certains prêts à taux indexés avec une priorité pour ceux qui représentent, à ce jour et en fonction du cours des taux, les plus fortes marges, avec l'aide du Cabinet conseil de la Collectivité.

Le Conseil départemental :

- prend acte du rapport annuel relatif à la dette départementale.

POINT FINANCIER					
	<u>Montant global du rapport</u> (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2024_118 du lundi 16 décembre 2024	
Votée à l'unanimité	
Président	Gérôme FASSETNET : 

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : BP 2025	Réf : 11525
Service : DSF Commission : 1 - Commission Finances et Contractualisation, Affaires générales et numérique Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ	
DÉLIBÉRATION N° CD_2024_131 du 16/12/2024	

BUDGET PRIMITIF 2025

Bases juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- l'article L3311-1 indiquant que « le budget du département est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du département », qu'il « est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses » et précisant que « certaines activités ou services sont individualisés au sein de budgets annexes »,
- l'article L3312-2 imposant un vote « soit par nature, soit par fonction », et comportant une « présentation croisée (...) selon les modalités de vote retenues par le Conseil départemental »,
- l'article L3312-3 stipulant que « les crédits sont votés par chapitre » et ouvrant la faculté au conseil départemental de décider d'un vote « par article » et de « spécifier que certains crédits sont spécialisés par article ».

Sommaire du rapport de présentation du Budget primitif 2025

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2025

II – LES RATIOS CLÉS DU BUDGET 2025

III – ÉTUDE DES DÉPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2025 PAR AXES THÉMATIQUES

IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

V – LES BALANCES BUDGÉTAIRES

L'Assemblée délibérante est invitée à examiner les propositions ci-dessous relatives à l'élaboration du Budget primitif du Conseil départemental du Jura pour l'année 2025.

Ce rapport, après une partie introductive, détaille les grands équilibres du budget 2025 (I), ainsi que ses ratios clés (II), pour présenter ensuite une étude des dépenses par axes thématiques (III), suivie d'un zoom sur les dépenses d'investissements (IV).

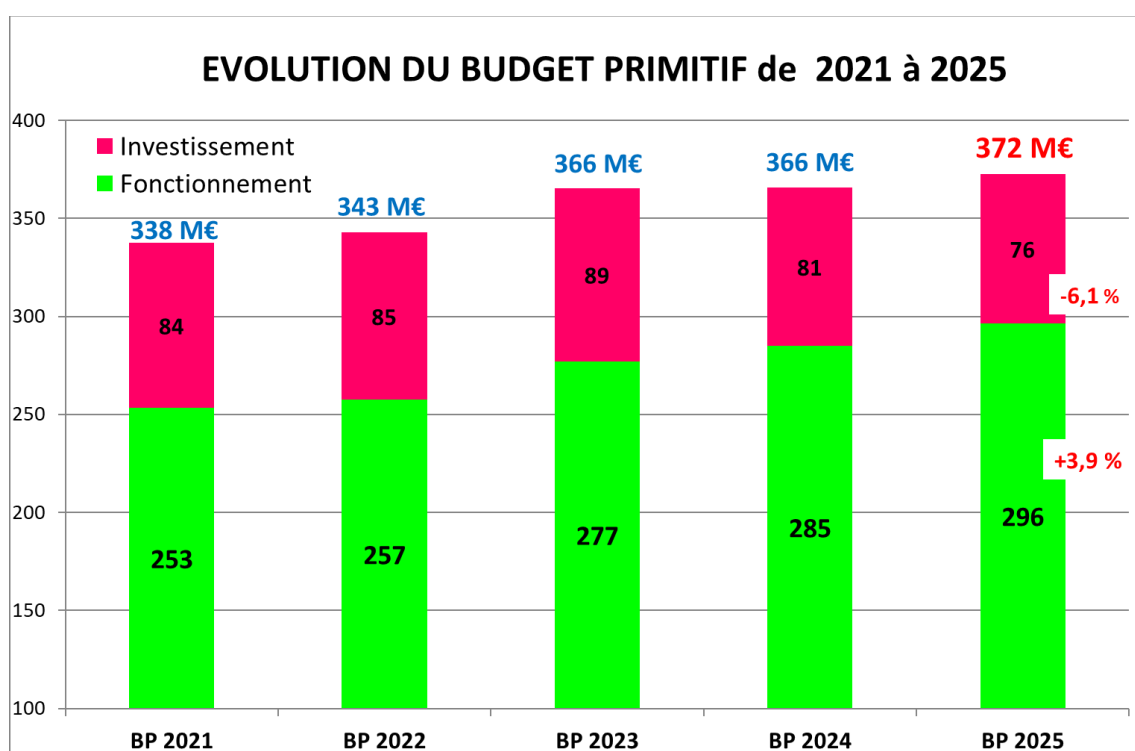
Sont jointes à ce rapport une annexe répartissant les crédits par budget et par chapitre, ainsi qu'une fiche de présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles du Budget primitif 2025.

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 du Département du Jura a établi les constats financiers suivants :

- Le Jura affiche une situation financière saine à fin 2024,
- Des incertitudes macro-économiques pèsent sur les recettes futures du Département, potentiellement aggravées par des prélèvements ou atténuations de recettes qui seraient imposés unilatéralement par l'État dans le prochain Projet de Loi de Finances 2025 (PLF2025),
- Les dépenses sociales spécifiques aux Départements évoluent plus rapidement que ses recettes (effet ciseaux),
- Un maintien du niveau important des investissements est possible grâce à une programmation fine dans une fourchette de 75 à 85 M€ par an,
- Ces investissements doivent être financés par un recours équilibré à l'emprunt et ciblés sur des sources d'économies de fonctionnement à venir afin de maîtriser l'évolution des ratios financiers.

Ce budget a été construit en prenant en compte la version initiale du PLF 2025 dévoilé début octobre, avec toutes les conséquences sur les finances des collectivités et les incertitudes liées au contexte politique national.

Le BP 2025 s'équilibre à hauteur de **372,4 M€**, soit une évolution de + 1,7 % par rapport au BP 2024 (366,3 M€). Cette évolution reste dans la limite de la prévision du Gouvernement pour l'inflation en 2025, qu'il estime à + 1,8 %.



Comme en 2024, l'évolution est différenciée selon les sections : le fonctionnement croît de **11,1 M€ (+ 3,9 %)**, notamment en raison de l'évolution des dépenses obligatoires sociales et RH, tandis que les investissements diminuent de **- 4,9 M€ (- 6,1 %)** du fait de l'aboutissement du déploiement du réseau FTTH.

Pour la section de fonctionnement, la variation à la hausse est essentiellement liée aux dépenses sociales (49 % du budget 2025) et de ressources humaines (27 % du budget 2025).

Les dépenses sociales augmentent de 6,3 M€ (+ 4,6% contre + 3,4 % en 2024) avec une inscription proposée au budget à hauteur de 143,6 M€ (identique à l'exercice 2024 toutes étapes budgétaires confondues). L'essentiel de la variation est lié aux dépenses « Enfance-famille » avec une hausse de + 9,2 % (soit + 2,4 M€) et « Personnes handicapées » avec une hausse de + 6,9 % (soit + 3,4 M€).

Les dépenses RH augmentent de 5 M€ (+ 6,6 %), principalement en raison, d'une part, de mesures gouvernementales (augmentation du traitement des assistants familiaux ; augmentation de 4 points du taux des cotisations à la CNRACL (qui pourrait être ramenée à 3 points mais sans certitude à la date de rédaction du rapport) ; instauration d'un socle minimal de garanties en matière de financement des frais de prévoyance), et d'autre part, en raison de l'intégration des agents du syndicat mixte COGITIS à la suite de la dissolution de la structure.

Pour la section d'investissement, le déploiement de la fibre optique s'est achevé en 2024, ce qui se traduit sur le budget annexe de l'aménagement numérique par une nouvelle baisse de - 4 M€ en 2025, après celle de - 9,6 M€ en 2024. Par ailleurs, l'effort de désendettement opéré les années précédentes permet la réduction du remboursement en capital des emprunts, soit une baisse de - 2,2 M€, après celle de - 1,1 M€ en 2024.

Ces réductions permettent à la collectivité de maintenir en 2025 ses investissements concernant :

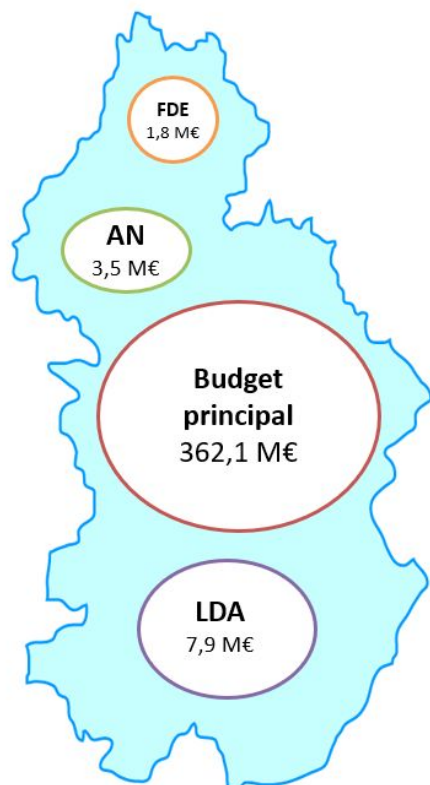
- les bâtiments et collèges à hauteur de 13,2 M€, dont la fin de la réhabilitation du collège Bastié, des travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité handicapés, ainsi que les projets immobiliers du secteur Rouget de Lisle,
- les routes et véloroutes à hauteur de 25,2 M€, dont les travaux sur le pont de Salans, la descente de Montaigu sur la RD 52 et le giratoire de l'Éthole à Arbois.

L'appui aux investissements des territoires est maintenu en budgétant 3,5 M€ (dont 1 M€ de crédits sur une nouvelle AP de 10 M€), tandis que les aides à la pierre connaissent une forte progression de + 4,5 M€ (avec des recettes ANAH en parallèle).

Des travaux concernant la réfection de la piste d'atterrissage de la plateforme aéroportuaire Dole-Jura sont également inscrits à hauteur de 2,4 M€ au présent BP en complément des 4 M€ pré-inscrits en 2024.

Pour financer ces investissements, le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 27 M€, équilibrant ce projet de Budget 2025.

DEPARTEMENT DU JURA
Budget consolidé : 372,4 M€



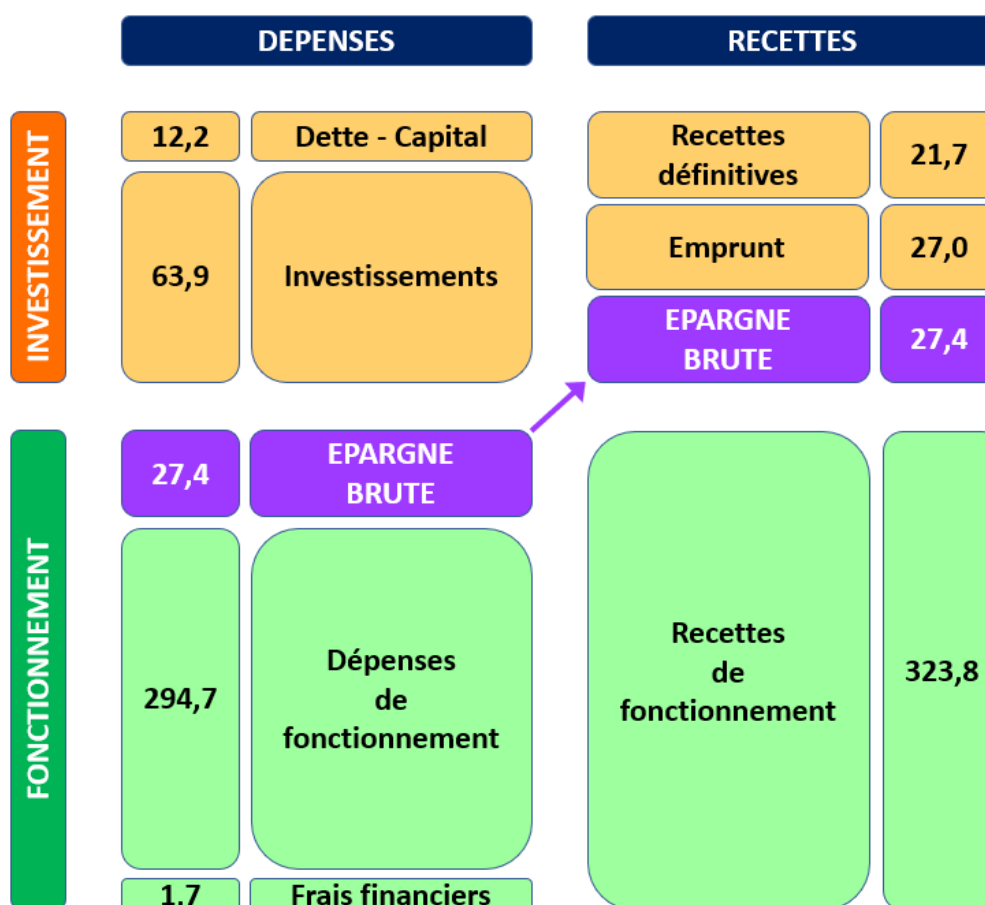
LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
 FDE : Foyer Départemental de l'Enfance
 AN : Aménagement Numérique

Dans le tableau suivant, les crédits de dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement sont ventilés entre le budget principal et les 3 budgets annexes (Laboratoire, Aménagement numérique et Foyer de l'enfance).

	Budget Principal	Budget LDA	Budget AN	Budget FDE
Investissement	73,5 M€	0,5 M€	2,0 M€	0,05 M€
Fonctionnement	288,6 M€	7,4 M€	1,5 M€	1,7 M€

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2025

A - UN BUDGET 2025 A HAUTEUR DE 372,4 M€ : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE



Le BP 2025 du Département du Jura fait apparaître :

- 323,8 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 294,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent 1,7 M€ de frais financiers (remboursements d'intérêts),
- une épargne brute de 27,4 M€,
- 76,1 M€ de dépenses d'investissement, incluant 63,9 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (opérations réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 12,2 M€ de remboursements d'emprunts en capital,
- des emprunts nouveaux : 27 M€ (contre 18 M€ au BP 2024).

B - RAPPEL DES CRÉDITS VOTÉS SUR L'EXERCICE 2024

• En dépenses

	BP 2024	Reports	DM1 2024	DM2 2024	Total voté
Investissement	81,0 M€	15,6 M€	14,5 M€	0,5 M€	111,6 M€
Fonctionnement	285,3 M€	0,8 M€	6,7 M€	4,8 M€	297,5 M€
Total	366,3 M€	16,4 M€	21,2 M€	5,3 M€	409,1 M€

• En recettes

	BP 2024	Reports	DM1 2024	DM2 2024	Total voté
Emprunt	18,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	18,0 M€

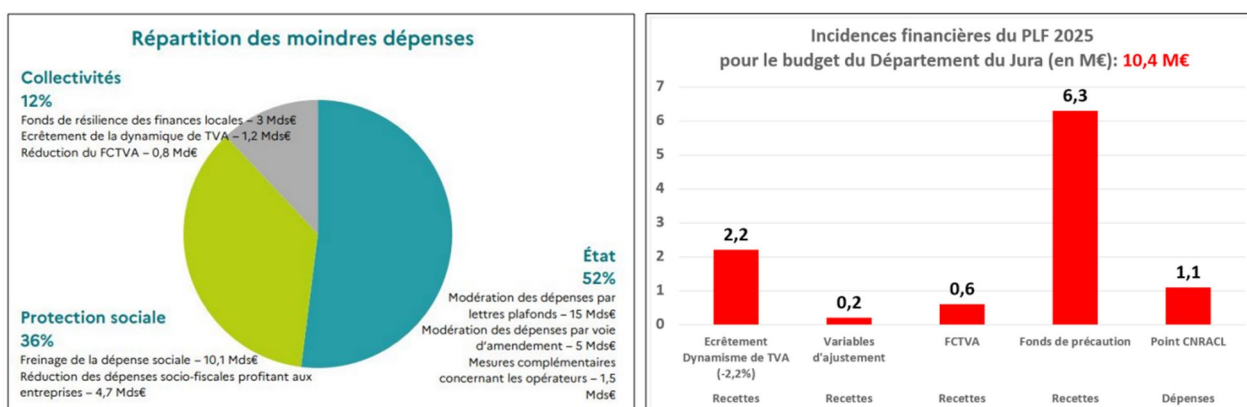
Comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessus, le montant des crédits inscrits sur l'exercice 2024 (toutes étapes budgétaires confondues) est de 409,1 M€ alors que 366,3 M€ avaient été votés en dépenses au BP 2024, avec en recette 18 M€ d'emprunt. Hors reports, liés à la mécanique comptable, les DM1 et DM2 à hauteur de 26,5 M€ ont représenté un ajustement de 7,2 %. A titre de comparaison, les ajustements 2023 avaient représenté une hausse de 3,9 % et ceux de 2022 une hausse de 5,5 %.

Le BP 2025 a été élaboré selon les mêmes principes de sincérité, d'exhaustivité, de cohérence et d'exactitude, en fonction des meilleures projections possibles à la date de rédaction de ce rapport. Proposé au vote à hauteur de 372,4 M€, il est en progression de + 1,7 % par rapport au BP 2024.

C - ANALYSE DES RECETTES DU BP 2025

1) Les conséquences du Projet de Loi de Finances 2025 (version initiale) pour le Département du Jura

Comme présenté lors de la séance publique du débat d'orientations budgétaires du 8 novembre 2024, la version initiale du PLF 2025 impose à l'ensemble des collectivités un effort de maîtrise du solde public pour un montant de 5 Md€, soit 12,5 % de l'effort global de l'ensemble du champ des administrations publiques.

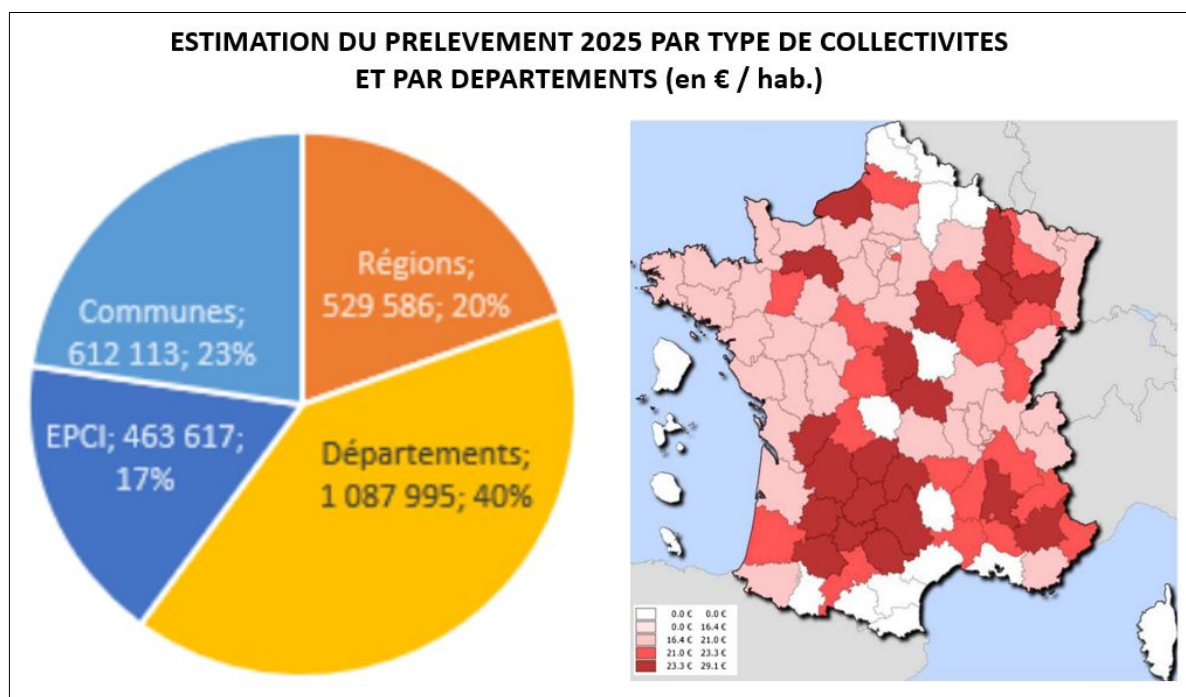


L'effort « départemental » représente à lui seul 40 % de la ponction imposée aux collectivités. Les principales mesures concernent :

- la mise en place d'un fonds de réserves (article 64),
- le gel des recettes de TVA en 2025 au montant perçu en 2024,
- la baisse du taux de déduction du FCTVA,
- la baisse des variables d'ajustement,
- et l'augmentation des cotisations patronales à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités (CNRACL).

Au total, une ponction de **plus de 10 M€** viendrait impacter le Budget 2025 du Département du Jura si le PLF et le PLFSS 2025 sont votés sans modifications.

2) Mise en place d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales



A compter de 2025, un prélèvement est institué sur les ressources des impositions versées aux Communes, EPCI, Départements et Régions, dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion de l'année 2023 du budget principal sont supérieures à 40 M€.

Il est à noter que les 20 premiers Départements classés en fonction de l'indice de fragilité sociale et les Régions non contributrices au fonds de solidarité régionale sont exonérés de ce prélèvement (Corse et régions d'outre-mer). Le Département du Jura se situe au 67^{ème} rang.

Le prélèvement est mis en place lorsque le « solde de référence » des collectivités locales est insuffisant par rapport aux prévisions (déficit excessif ou excédent insuffisant). Il est proportionnel au produit des avances de l'État sur la fiscalité et ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette insuffisance est confirmée pour 2024.

Les sommes prélevées, estimées à 6,3 M€ pour le Département du Jura, viendront abonder un fonds de réserve. C'est le Comité des Finances Locales (CFL) qui fixera la répartition du reversement entre les 3 fonds (avec la possibilité de majorer ou de minorer la répartition annuelle par tiers dans la limite de 10 %, avec régularisation sur les exercices ultérieurs).

Pour 2025, il s'agira d'un prélèvement sans redistribution. A compter de 2026, les sommes prélevées seraient reversées par tiers, chaque année, *via* une majoration des fonds de péréquation (FPIC -Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales- pour le bloc communal, Fonds de péréquation des DMTO pour les Départements et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

En résumé, ce dispositif du fonds de réserve visera à :

- inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses en introduisant un mécanisme de prélèvement déclenché uniquement en cas de dépassement d'un solde de référence fondé sur le solde des APUL (Administrations Publiques Locales) en Loi de Finances,
- participer à la régulation de la dépense locale, en lissant les recettes locales grâce à un prélèvement uniforme et limité d'une partie de leurs recettes, en excluant les collectivités les plus en difficulté,
- renforcer l'épargne de précaution et la péréquation horizontale à travers l'affectation du produit de ce mécanisme vers un fonds de réserve destiné aux collectivités, *via* l'abondement des fonds de péréquation existants.

A la date de rédaction du rapport, le débat parlementaire national évoque une réduction importante du montant de ce fonds de réserve pour les Départements. En l'absence de données chiffrées, cette possible modification n'a pas été prise en compte dans le présent budget.

Pour rappel, ce fonds de réserve constitue le 3^{ème} dispositif de contribution des collectivités au redressement des finances publiques au cours des 10 dernières années, après la baisse de la DGF en 2014 et le contrat de Cahors en 2019. Le tableau ci-dessous compare les caractéristiques de ces dispositifs.

	DISPOSITIFS		
	Contribution au redressement des finances publiques (CRPF) de 2014	Contrats de Cahors de 2019	Fonds de réserve de l'article 64 du PLF 2025
Collectivités ciblées	Toutes les collectivités	Les grandes collectivités	Les grandes collectivités
Mesures d'exonération	Aucune	Ne sont concernées que les collectivités qui ne respectent pas le contrat (de maîtrise des dépenses)	Fonction du positionnement de la collectivité au sein des dispositifs de péréquation existants
Montant du prélèvement	Taux de prélèvement uniforme des recettes de fonctionnement au sein de chaque catégorie sauf pour les départements (fonction d'un indice synthétique : taux FB et revenu)	Montant du prélèvement fonction de l'excès de dépenses par rapport à l'objectif	Taux de prélèvement uniforme des recettes fiscales (comptes d'avance) ou 2 % des recettes réelles de fonctionnement (comme c'est le cas en 2025)
Mécanisme de reversement	Aucun	Aucun	Reversement intégral à moyen terme
Remarques	Dispositif de portée générale (sans ciblage) Aucun bénéficiaire Effets péréquateurs du fait d'un prélèvement sur le niveau des recettes de fonctionnement	Dispositif ciblé sur les collectivités en fonction de critères individualisés (collectivités ne respectant pas le contrat de maîtrise des dépenses) Aucun bénéficiaire	Dispositif uniforme sur un nombre limité de collectivités Effets péréquateurs (exonérations ciblées, prélèvement sur recettes de fonctionnement, reversement par majoration de fonds de péréquation) Taux de prélèvement plus important sur les régions et les départements que sur le bloc communal (en moyenne) Au sein du bloc communal, dispositif en faveur des territoires ruraux et périurbains au détriment de grands centres urbains

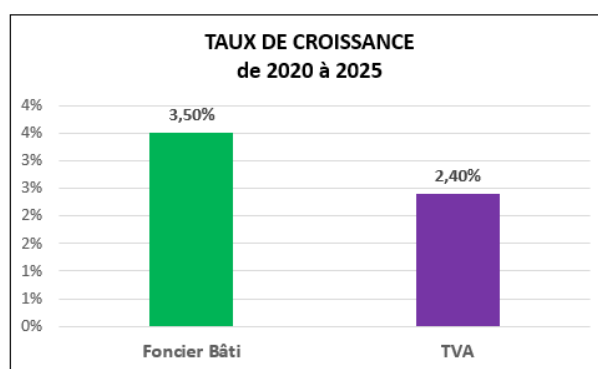
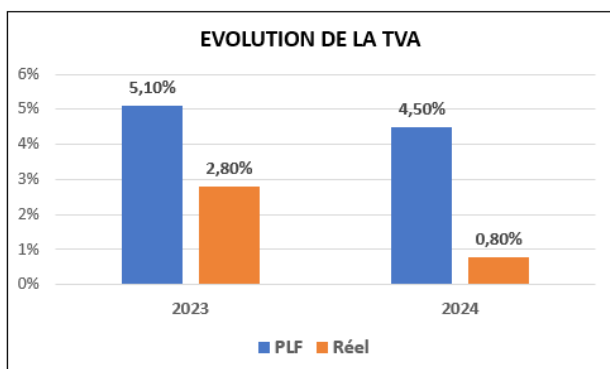
3) Focus sur la TVA encaissée et sur son évolution en 2025

Jusqu'en 2017, le produit national de TVA nette est une recette principalement affectée au budget de l'État (plus de 92 %).

A partir de 2018, s'amorce un transfert rapide de cette recette, vers la sécurité sociale et les collectivités territoriales :

- les Régions en remplacement de la DGF régionale (2018) et de la CVAE régionale (2021),
- la sécurité sociale en compensation des pertes de recettes liées aux allègements de cotisation sociale (2019),
- le bloc communal et les Départements avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2021),
- l'audiovisuel public avec la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (2022),
- le bloc communal et les Départements en remplacement de la CVAE (2023).

En 2024, l'État ne perçoit plus que 46 % de la TVA nette nationale.

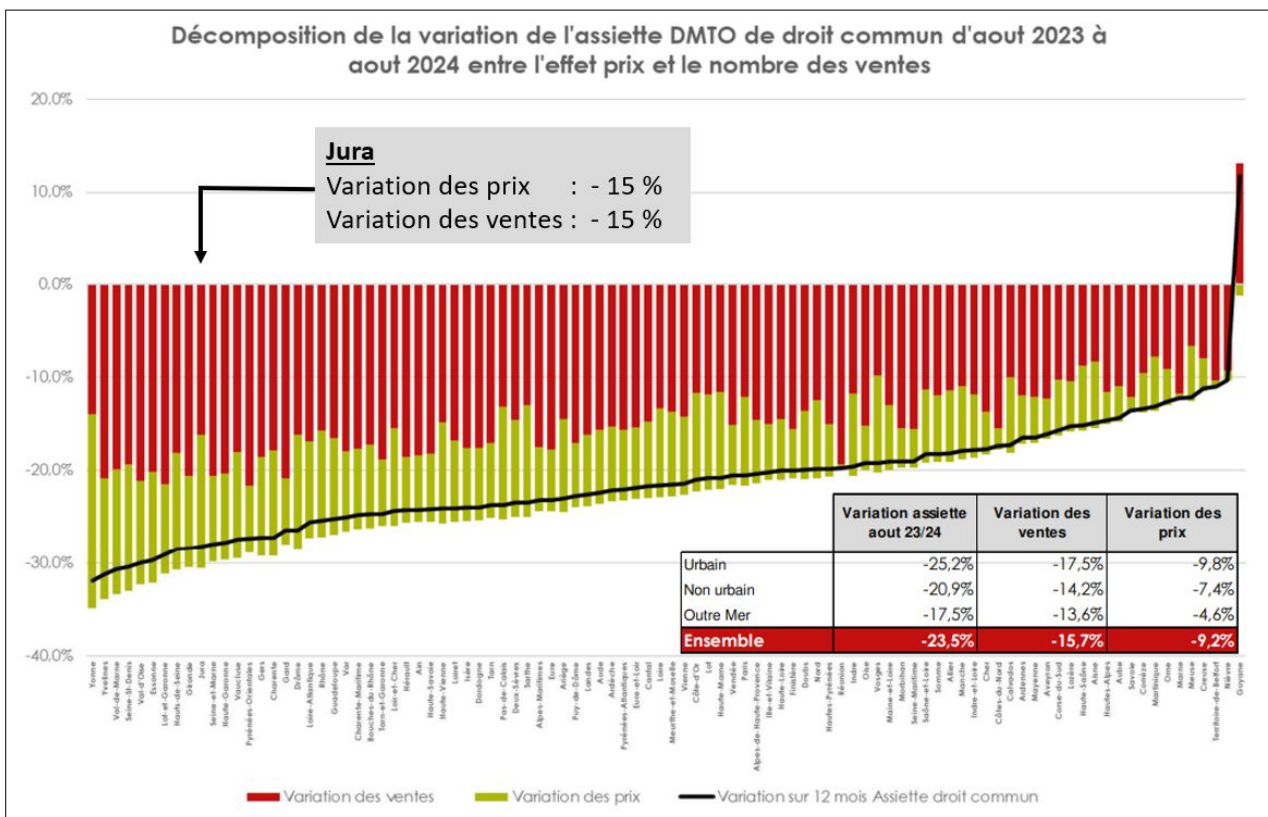


- **Un produit révisé de TVA nette 2024 est seulement en progression de + 0,8 %** par rapport au produit définitif 2023 (contre + 4,5 % annoncé en PLF 2024). C'est la seconde année consécutive où l'encaissement définitif de TVA est très largement inférieur à ce qui avait été annoncé au PLF initial.
- **Un produit prévisionnel de TVA nette 2025 est attendu en hausse dans une fourchette de 2,2 % à 2,9 %** par rapport au produit révisé 2024. Les collectivités ne profiteront pas de cette évolution potentielle, le gel du dynamisme de TVA est présent dans le PLF 2025 initial et prive le Département du Jura d'une recette de l'ordre de 2,2 M€ selon les premières estimations.

D'une manière générale, le taux de croissance de TVA sur la période 2020 à 2025 est inférieur au taux de croissance des bases de foncier bâti sur la même période. La compensation, née du transfert de la taxe foncière au bloc communal, apparaît moins dynamique sur cette période, notamment pour les Départements.

4) Focus sur les DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

[Retour sur l'exercice 2024](#)



L'analyse des facteurs explicatifs de la baisse de l'assiette DMTO sur les 12 derniers mois (d'août 2023 à août 2024) est différente et fait apparaître une baisse généralisée des prix pour l'ensemble des Départements. Si la baisse des ventes reste le principal facteur de baisse de l'assiette DMTO avec - 15,7 %, la baisse des prix atteint désormais - 9,2 %. Cette baisse des prix est d'ailleurs, pour certains Départements, le principal facteur de diminution de l'assiette des DMTO (Vosges, Yonne). D'une manière générale, les Départements urbains connaissent une baisse des prix de - 9,8 % sur les 12 derniers mois contre - 7,4 % pour les Départements ruraux.

Pour le Département du Jura, la baisse d'août 2023 à août 2024 est importante, estimée à - 30 % et constitue la 10^{ème} plus forte baisse de tous les Départements. D'après l'analyse, le nombre de transactions a diminué de 15 % sur la période, ainsi que les prix. A fin 2024, une baisse de l'ordre de - 20 % sur l'exercice est attendue dans les comptes de la Collectivité (27 M€ en valeur).

[Prospective 2025](#)

Les professionnels du secteur immobilier anticipent un rebond en 2025. Ils avancent plusieurs facteurs qui pourraient favoriser cette reprise :

- la baisse des taux de crédit immobilier est identifiée comme élément déclencheur d'une reprise du marché immobilier. La baisse des taux directeurs de la BCE (de 0,25 point consécutif le 18 septembre et le 17 octobre) pour atteindre un taux de 3,25 % devrait permettre de relancer le marché immobilier ;
- la baisse des prix des logements et la hausse des revenus combinées à la baisse des taux de crédit immobilier doivent permettre de redresser la capacité d'achat des acheteurs ;
- enfin, l'offre de biens à vendre semble se stabiliser depuis le début de l'année (hausse de + 2 % contre + 60 % entre mai 2022 et février 2024). Cette stabilisation est, pour les professionnels, cruciale pour équilibrer le marché et créer les conditions d'une reprise durable.

Sur la base de ces éléments, les volumes de transactions pourraient retrouver en 2025 le niveau de 2023, soit une hausse supérieure à 12 %. Il est à noter que le point de bascule est attendu au printemps 2025, moment où le pouvoir d'achat immobilier pourrait avoir retrouvé, selon eux, son niveau de 2022.

Les professionnels attirent néanmoins l'attention sur les dynamiques locales qui prennent le pas sur les tendances nationales, reflétant les spécificités économiques et démographiques de chaque territoire. La reprise pourrait donc se faire dans des proportions différentes selon les territoires.

Dans le PLF 2025, il est retenu une hypothèse de hausse des DMTO de 7 % en 2025.

Au BP 2025, un montant de 27 M€ est inscrit par prudence en DMTO pour le Département du Jura, montant identique à celui attendu en 2024.

Une hausse possible du taux plafond de DMTO de 0,5 point (de 4,5 % à 5 %) alimente le débat parlementaire du PLF 2025 afin de donner des marges de manœuvres financières aux Départements sur une période de 3 ans. Cette possibilité, si elle se confirme, devra faire l'objet d'un vote de l'Assemblée départementale.

Le tableau suivant présente, par section, l'ensemble des recettes du BP 2025.

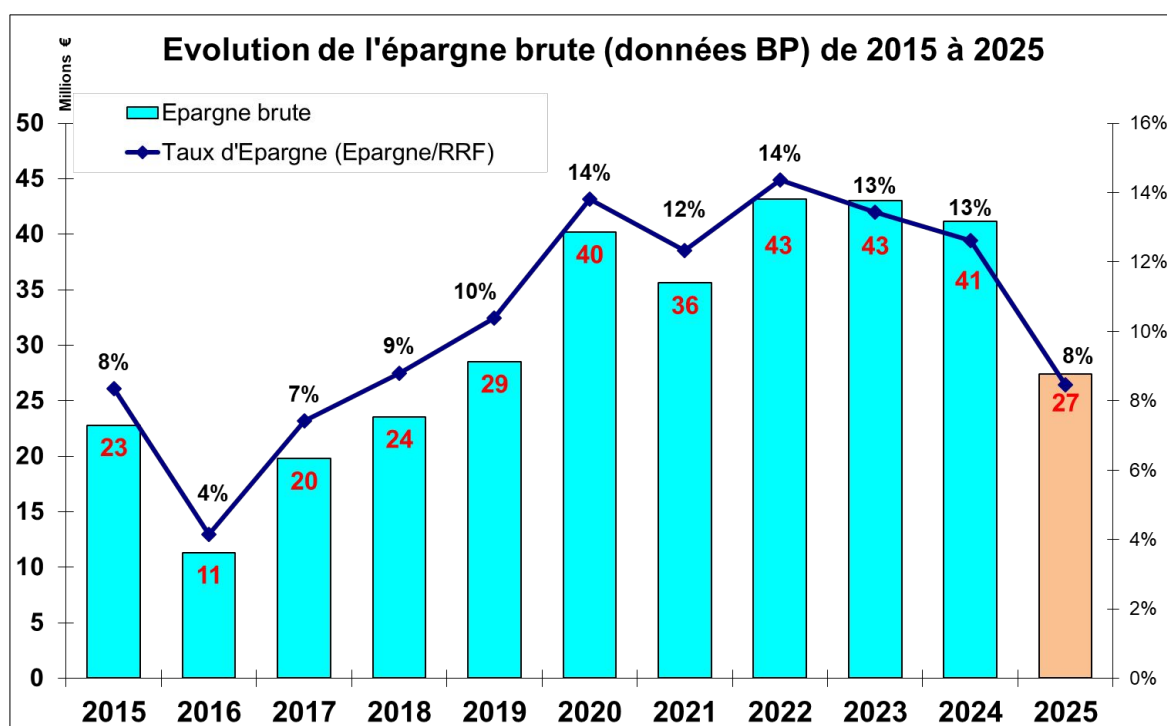
Recettes de fonctionnement :	323,8 M€	Recettes d'investissement :	54,9 M€
Fiscalité directe <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'assiette TFB • IFER • FNGIR 	13,7 M€ 5,4 M€ 1,6 M€ 6,7 M€	Dotations d'investissement <ul style="list-style-type: none"> • DSID • FCTVA • Dotation des collègues • ANAH (Aide à la pierre) • Numérique (État, Région, Com Com) • Autres 	27,2 M€ 1,7 M€ 5,6 M€ 1,3 M€ 9,6 M€ 6,0 M€ 3,0 M€
Fonds de réserve	- 6,3 M€		
Fiscalité indirecte <ul style="list-style-type: none"> • TVA compensation TFB • TVA compensation CVAE • Taxe sur l'électricité • Droits de mutation • Fonds de péréquation DMTO • TSCA+TICPE décentralisation • TICPE (RSA) • Autres (Taxe d'aménagement) 	213,9 M€ 84,4 M€ 13,6 M€ 3,4 M€ 27,0 M€ 9,0 M€ 66,0 M€ 9,7 M€ 0,8 M€	Emprunts <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal 	27,0 M€ 27,0 M€
Dotations de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Allocations compensatrices • DGF • DGD • DCRTP • Fonds de financement APA • Participation CNSA (PCH, MDPH...) • Autres 	80,3 M€ 2,5 M€ 41,6 M€ 1,7 M€ 7,4 M€ 15,2 M€ 5,7 M€ 6,2 M€	Remboursement prêts (logement), produits de cessions	0,7 M€
Produits des activités <ul style="list-style-type: none"> • LDA • Numérique 	22,2 M€ 7,9 M€ 3,7 M€		

• Social	7,7 M€		
• Divers	2,9 M€		

En 2025, les recettes de fonctionnement affichent donc une baisse de - 2,7 M€ (- 0,8 %) par rapport au BP 2024, la stagnation des recettes, voire la hausse de quelques recettes comme la TSCA (+ 5 M€), ne parvenant pas à compenser la baisse des DMTO (- 1 M€), ni surtout la mise en place d'un fonds de réserve à hauteur de - 6,3 M€.

II – LES RATIOS CLÉS DU BUDGET 2025

A - Évolution de l'autofinancement aux BP (épargne brute)

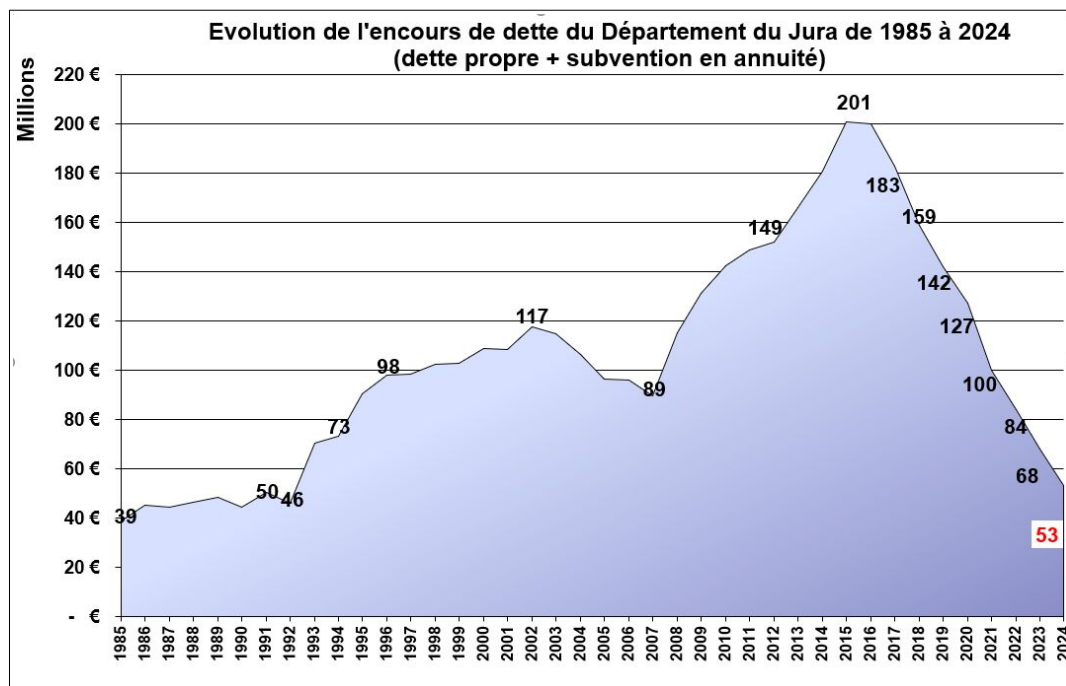


L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Son montant prévu au BP 2025 s'élève à 27,4 M€, chutant de 13,8 M€ par rapport au BP 2024, à rapprocher de la ponction de 10 M€ prévue au PLF 2025. C'est une perte d'un tiers de sa capacité d'autofinancement.

Le taux d'épargne brute prévisionnel (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) s'en trouve ainsi nettement dégradé, comme l'anticipent l'ensemble des Départements. Pour le Jura, il redescendrait pour la première fois depuis 6 ans sous la barre des 10 %. Il est à noter que, sans l'impact des mesures du PLF 2025, le taux d'épargne du Jura se situerait au dessus de 11 %, malgré la hausse des dépenses sociales et la baisse des DMTO.

Malgré tout, il convient de rappeler que, pour le Jura, le compte administratif (CA) affiche un taux de réalisation en matière d'épargne toujours supérieur à la prévision du BP, en raison d'une estimation prudente des recettes et d'une gestion raisonnée des dépenses. A titre de comparaison avec les projections ci-dessus issues des BP, l'épargne brute s'est élevée à 80 M€ au CA 2022, 66 M€ au CA 2023 et l'on anticipe une épargne brute de 49 M€ au CA 2024.

B - Encours de dette prévisionnel au 31/12/2024



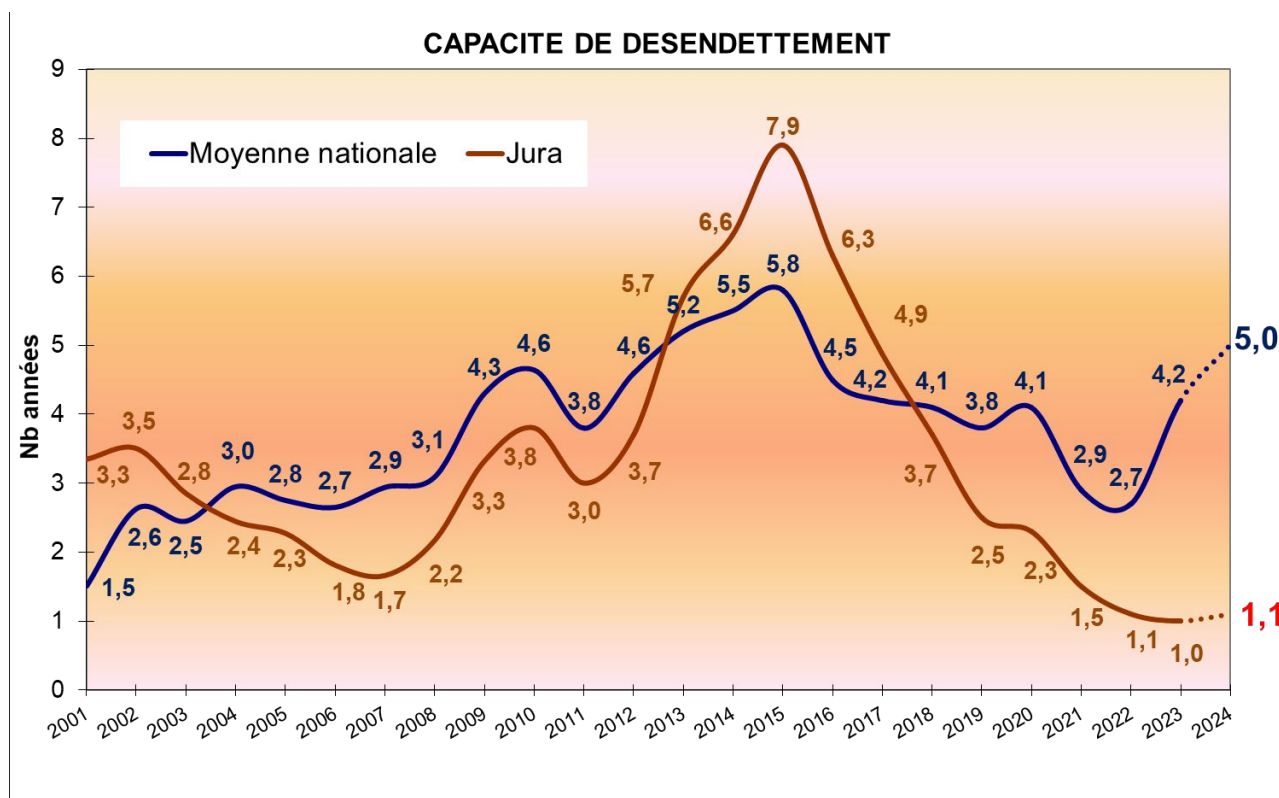
A la fin de l'exercice 2024, l'encours de dette du Département sera arrêté à hauteur de 53,2 M€, en baisse de 14,8 M€ par rapport à 2023. Il faut revenir à 1992 pour retrouver un encours de dette inférieur à ce montant. Le désendettement amorcé en 2016 et opéré de manière continue sur les 9 dernières années permet au Département du Jura d'aborder avec plus de sérénité que d'autres collectivités la situation économique incertaine à venir, dans un contexte de participation au redressement des comptes publics nationaux.

A noter qu'après la nette augmentation des taux d'intérêts liée à la remontée rapide et continue des taux directeurs de la BCE de juillet 2022 à septembre 2023, une décrue, en lien avec des statistiques plus rassurantes sur l'inflation, a été amorcée avec 3 baisses successives en juin, septembre et octobre 2024. Toutefois, son bénéfice pour la Collectivité est à relativiser au vu de l'ajustement à la hausse des marges bancaires amorcé en 2023 et poursuivi sur 2024.

Mi-novembre 2024, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de la BCE était fixé à 3,4 % à rapprocher du pic à 4,5 % atteint à la même période en 2023.

Une collectivité peut actuellement espérer emprunter à un taux fixe sur 15 ans autour de 3,3 %, marge bancaire comprise, contre 4 % à la même période en 2023.

C - Capacité de désendettement prévisionnelle au 31/12/2024



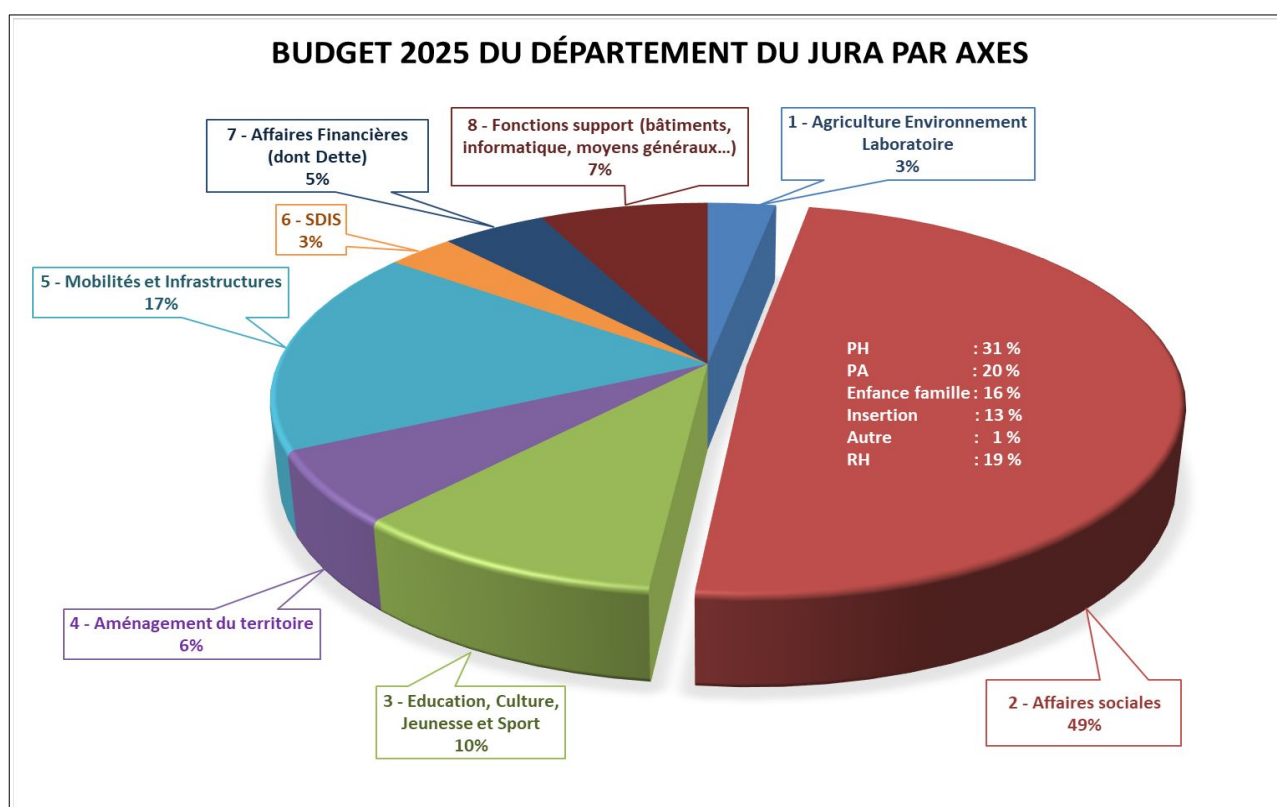
La capacité de désendettement de la Collectivité, calculée à la date de rédaction du rapport, est estimée à un niveau de 1,1 année à fin 2024, comparable au niveau atteint aux CA 2022 et 2023. Par ses choix de gestion en matière de désendettement, le Jura résiste donc mieux que les autres collectivités qui ont vu leur capacité de désendettement remonter nettement dès 2023, passant de 2,7 années à 4,2 années, puis à 5 années en 2024 en moyenne nationale. Certains départements sont ainsi déjà en difficultés, 7 d’entre eux dépassant en 2023 la limite prudentielle de 10 ans et 7 autres s’en approchant avec un niveau compris entre 9 et 10 ans selon une étude de La Banque Postale de novembre 2024, en partenariat avec Départements de France.

Pour rappel, la première limite prudentielle à ne pas dépasser est fixée à 8 ans, puis 12 ans, sachant qu’une capacité de 15 ans rend, au plan théorique, une collectivité insolvable.

III – ÉTUDE DES DÉPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2025 PAR AXES THÉMATIQUES

Le BP 2025 (hors écritures de liaison) est présenté avec la répartition des crédits selon les axes thématiques suivants :

Thématique	BP 2025	
	CP	AP
Axe 1 - Agriculture, Environnement et Laboratoire	11,0 M€	0,2 M€
Axe 2 - Affaires sociales	182,0 M€	8,0 M€
Axe 3 - Éducation, culture, jeunesse et sport	37,6 M€	0,4 M€
Axe 4 - Aménagement du territoire	22,5 M€	55,0 M€
Axe 5 - Mobilités et infrastructures	64,1 M€	
Axe 6 - SDIS	11,0 M€	
Axe 7 - Affaires financières (dont dette)	17,0 M€	
Axe 8 - Fonctions support (bâtiments, informatique, moyens généraux...)	27,4 M€	42,0 M€
TOTAL GÉNÉRAL	372,4 M€	105,6 M€



Les dépenses en ressources humaines (81 M€) ont été réparties entre les différents axes afin de donner une image plus complète des coûts des différentes politiques menées par le Département. Globalement, ces dépenses RH connaissent une hausse de + 5 M€ (+ 6,6 %) entre le BP 2025 et celui de 2024. Cette hausse s'explique par :

- le glissement-vieillesse-technicité (GVT),
- les mesures statutaires et réglementaires décidées par l'État (attribution de points indiciaires, augmentation du SMIC, augmentation du point d'indice et augmentation du traitement des assistants familiaux),
- l'augmentation du taux des cotisations à la CNRACL prévue dans le PLFSS 2025 (+ 1,1 M€),
- l'instauration d'un socle minimal de garanties en matière de financement des frais de prévoyance (+ 0,2 M€ par an), dont le maintien de 90 % de la rémunération nette des agents en cas d'incapacité temporaire de travail,
- l'intégration des agents du syndicat mixte COGITIS suite à la dissolution de la structure.

A - AXE 1 / AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET LABORATOIRE : 11,0 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- au secteur agricole,
- aux programmes d'aide en matière d'environnement (milieux naturels, hydraulique, etc ...),
- au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 1 - Dépenses		Axe 1 - Recettes	
Agriculture, avec en sous-détail :	1,0 M€		
• Filières agricoles & actions div.	0,5 M€		
• Aides aux organismes	0,4 M€		
• Forêt bois	0,1 M€		
Environnement, Rivières ENS	1,0 M€	Taxe d'aménagement	0,3 M€
Développement des réseaux (eau, assainisst)	0,1 M€		
LDA (hors amortissements) invest. + fonct.	7,7 M€	Recettes LDA	7,9 M€
RH – Agriculture, environnement, laboratoire	1,1 M€		

Dans le budget annexe du laboratoire, les recettes prévues couvrent l'intégralité des dépenses envisagées, et comme pour les budgets des 3 années précédentes, aucune subvention d'équilibre n'est nécessaire en 2025, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

B - AXE 2 / AFFAIRES SOCIALES : 182,0 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et recettes à caractère social dont le transport d'élèves en situation de handicap.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 2 - Dépenses		Axe 2 - Recettes	
Personnes handicapées	53,0 M€	Participation CNSA	10,40 M€
Transport élèves handicapés	2,1 M€		
MDPH	1,5 M€	Recouvrements MDPH + CNSA	2,1 M€
Personnes âgées	5,7 M€	Recouvrements divers	1,9 M€
Conférence des financeurs	0,9 M€	Conférence des financeurs	0,9 M€
APA	29,4 M€	CNSA + indus	15,4 M€
Enfance famille santé	28,0 M€	Recouvrements divers	0,2 M€
Prévention médico-sociale	0,6 M€	Recouvrements divers	0,2 M€
RSA	24,1 M€	TICPE + recouvrements divers	10,0 M€
Aide à différents organismes	1,4 M€	Autres recettes	0,2 M€
Aides à l'investissement	0,1 M€		
FSL	0,4 M€	FSL	0,4 M€
RH – Affaires sociales	34,8 M€		
TOTAL	182,0 M€	TOTAL	41,7 M€

Foyer de l'enfance	1,8 M€	Foyer de l'enfance	1,8 M€
--------------------	--------	--------------------	--------

Le budget annexe du Foyer de l'enfance est financé par la ligne enfance famille du budget principal.

En 2025, le budget relatif aux dépenses d'action sociale hors RH affiche une augmentation de + 6,3 M€ (+ 4,6 %) par rapport au BP 2024.

Les principales variations à la hausse concernent la politique « Personnes handicapées » avec + 3,4 M€ (+ 6,9 %) et la politique « Enfance - famille » avec + 2,4 M€ (+ 9,2 %), intégrant ainsi les hausses constatées en DM1 et DM2 courant 2024.

L'ensemble des Départements anticipe des hausses d'une ampleur similaire à l'approche de la fin d'exercice 2024. L'étude annuelle « Regard financier sur les départements » publiée par La Banque Postale en novembre 2024 l'évalue en moyenne à + 10 % sur 2024 pour ces deux compétences, après une hausse déjà marquée en 2023 de 9 % pour l'ASE.

En ce qui concerne l'évolution des tarifs des établissements médico-sociaux, le Département en fixe le taux directeur avec, pour objectif, la maîtrise raisonnable des tarifs tout en donnant aux établissements les moyens nécessaires pour assurer une qualité d'accueil. En 2025, le Département a choisi d'augmenter le taux directeur dans des proportions identiques à l'inflation attendue, soit + 1,5 % selon les prévisions macro-économiques de septembre 2024 de la Banque de France. Cela se traduit pour la Collectivité par un effort budgétaire de + 1,1 M€ (après + 2,8 M€ en 2024). Par ailleurs, une nouvelle AP de 8 M€ est proposée au vote pour aider à l'investissement en EHPAD.

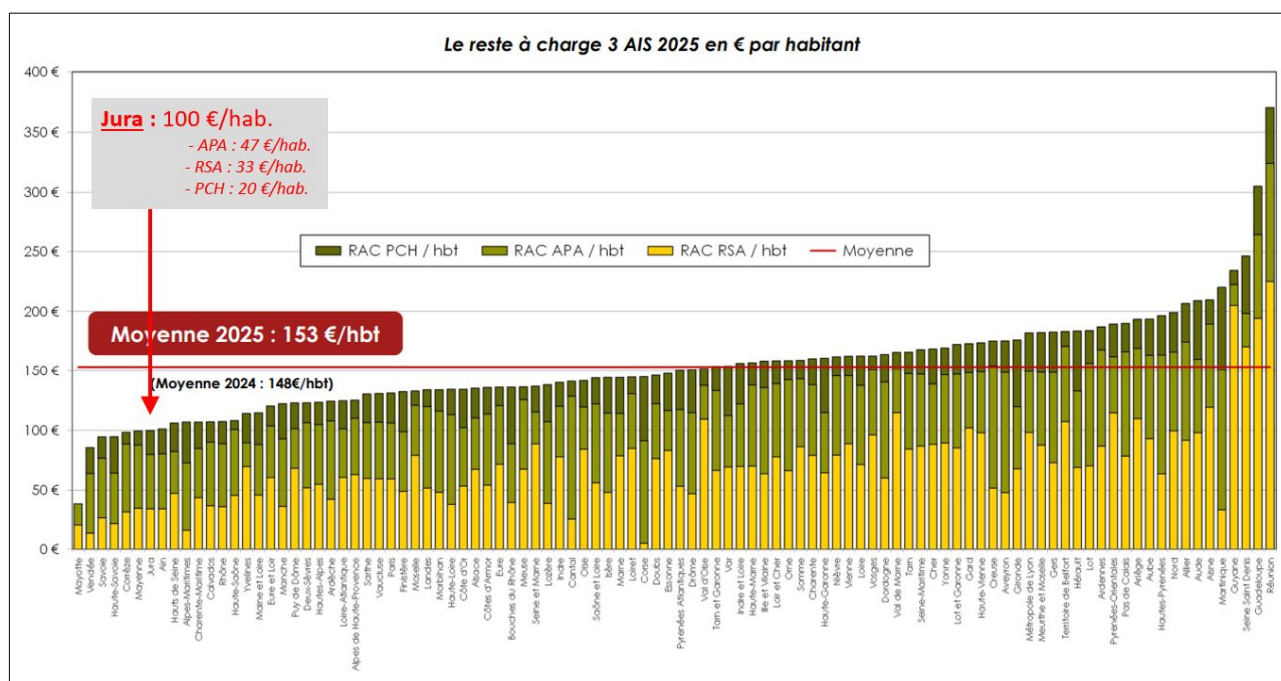
Le RSA, comme chaque année au 1^{er} avril, sera revalorisé par le gouvernement, avec une hausse de + 1,9 % (contre + 4,6 % en 2024) selon les prévisions du PLFSS 2025. Toutefois, la situation jurassienne, plus favorable qu'au niveau national, permet d'envisager au BP 2025 une baisse de - 0,4 % du montant global versé au titre du RSA. Le cas échéant, un ajustement sera opéré en DMI en fonction de l'évolution du nombre de bénéficiaires.

Au niveau national, lors des débats parlementaires, un « plan de réformes » à bâtir de manière concertée avec les Départements a été évoqué avec, comme idée principale, l'attribution d'une « allocation sociale unique ». Une instance de pilotage État-Départements serait installée début 2025 avec un rôle consultatif, pour se prémunir de toute dégradation des finances départementales.

Ces réformes sont particulièrement attendues des Départements qui constatent qu'en l'espace de « six ans, le reste à charge des Départements pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) a doublé », selon Départements de France.

Une récente étude du cabinet Ressources Consultants Finances confirme une nette croissance du reste à charge des 3 AIS, mais avec une moyenne de + 5,1 % par an de 2014 à 2025 (soit + 73,4 % sur la période). Ce reste à charge est quasiment stable pour l'APA, mais en forte progression pour la PCH (+ 8,1 % par an) et pour le RSA (+ 10,3 % par an).

Le Jura étant moins exposé au titre du RSA, il se place en 7^{ème} position parmi les Départements où le reste à charge par habitant de ces 3 AIS est le moins élevé, avec un montant proche de 100 € par habitant à rapprocher de la moyenne nationale de 153 € par habitant, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : Ressources Consultants Finances

C - AXE 3 / ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET SPORT : 37,6 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- à l'éducation,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents collèges jurassiens,
- aux activités artistiques et culturelles, à la lecture publique, aux archives,
- au sport et à la jeunesse.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 3 - Dépenses		Axe 3 - Recettes	
Éducation	11,2 M€		
<ul style="list-style-type: none"> • Dotation fonctionnement collèges • Informatisation Collèges • Bourses et subventions fonctionnement • Aides à l'investissement 	8,9 M€ 1,4 M€ 0,4 M€ 0,6 M€	Ex Farpi	1,4 M€
Collèges	8,4 M€		
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance • Accessibilité • Opérations diverses • Fonctionnement divers 	1,7 M€ 2,4 M€ 3,8 M€ 0,5 M€	Autres recettes Participations diverses	0,5 M€ 0,3 M€
Culture	2,7 M€		
<ul style="list-style-type: none"> • Archives • Médiathèque départementale • Patrimoine culturel • Spectacles vivants • Affaires culturelles 	0,1 M€ 0,3 M€ 0,6 M€ 0,8 M€ 0,9 M€		
Jeunesse et Sports	3,1 M€		
<ul style="list-style-type: none"> • Aides aux clubs et comités • Aides aux manifestations • Aides aux structures de jeunesse • Activités de pleine nature • FDAL 	1,8 M€ 0,6 M€ 0,2 M€ 0,2 M€ 0,2 M€		
Souvenir	0,0 M€		
Évènementiel	0,4 M€		
RH – Éducation, culture, jeunesse, sport	11,8 M€		

Le Département maintient son soutien à l'« Éducation » à hauteur de 11,2 M€, et au « Sport » à hauteur de 3,1 M€. Pour ce dernier, une AP complémentaire de 375 000 € est prévue pour la politique « Randonnée ».

La « Culture » augmente nettement (+ 11 %) en raison du soutien au syndicat mixte Grande saline.

Pour les « Collèges », 1,7 M€ sont prévus pour la maintenance de l'ensemble des collèges, incluant les travaux nécessaires sur les collèges de Salins et Moirans (0,7 M€). Les opérations diverses budgétées à hauteur de 3,8 M€ intègrent d'importants travaux de rénovation énergétique à hauteur de 1,4 M€, notamment pour les collèges de Poligny, Bletterans, Tavaux, Damparis et la SEGPA du collège Bastié à Dole.

L'opération de restructuration du collège Maryse Bastié à Dole gérée en AP/CP (déjà votés à hauteur de 18 M€) s'achèvera avec 2,5 M€ de crédits de paiement inscrits pour 2025. Pour l'opération « Accessibilité handicapés ADAP », également gérée en AP/CP, une AP complémentaire de 2 M€ est sollicitée en 2025 (portant le programme à 19 M€). En crédits de paiements, 2,4 M€ sont inscrits, notamment pour les travaux sur les collèges de Bletterans, Tavaux et Arc à Dole, ainsi que pour la cité scolaire de Moirans, gérée hors AP/CP.

Enfin, pour la reconstruction du collège Le Rochat aux Rousses, l'ouverture d'une nouvelle opération gérée en AP/CP est proposée avec 25 M€ d'AP et 250 000 € de CP dès 2025.

D - AXE 4 / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : 22,5 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- aux politiques d'appui aux territoires,
- aux programmes européens,
- au programme d'aide à la pierre,
- aux programmes touristiques départementaux (dont CDT),
- à l'aménagement numérique du territoire.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 4 - Dépenses		Axe 4 - Recettes	
Aides aux collectivités	3,5 M€		
Aides aux structures locales	0,3 M€		
SIG	0,1 M€		
Programmes européens	0,9 M€	FSE	0,8 M€
Habitat, Urbanisme	11,4 M€	Habitat, Urbanisme (ANAH...)	9,8 M€
Tourisme	2,3 M€		
• CDT	1,4 M€		
• SMDT / SPL	0,8 M€		
• Actions touristiques	0,2 M€		
RH – Aménagement du territoire	0,5 M€		
Budget Aménagement numérique (annexe)	3,5 M€		
Investissement	2,0 M€	Participation (État, Régions, EPCI)	6,0 M€
• Études travaux (FTTH)	2,0 M€		
Fonctionnement	1,5 M€	Redevances	3,7 M€
• Maintenance et frais divers	1,0 M€		
• Ressources humaines	0,5 M€		

L'aide aux territoires jurassiens est gérée en AP/CP. Le Département poursuit le déploiement de son programme de soutien à l'investissement des collectivités jurassiennes précédemment voté avec une inscription de 2,5 M€ en crédits de paiement 2025. Il renforce ce programme pour les années à venir en sollicitant une AP nouvelle de 10 M€ pour la contractualisation avec les EPCI et communes du territoire jurassien et l'ouverture d'une première enveloppe de CP de 1 M€.

L'instruction des aides à la pierre est également gérée en AP/CP. Concernant la période 2019-2024, le programme s'élève à un total de 54 M€ d'AP. Pour les dossiers engagés au titre de ce programme et qui généreront un décaissement en 2025, un peu plus de 10 M€ de crédits de paiements sont inscrits au BP 2025. Concernant la période 2025-2030, le Département a sollicité auprès de l'État le renouvellement de la délégation de compétence en intégrant le périmètre de Dole. En conséquence et selon les estimations actuelles, une nouvelle autorisation de programme est sollicitée à hauteur de 45 M€ pour couvrir l'intégralité de cette période.

La cotisation du Département à l'Agence d'ingénierie (130 000 €) est reconduite à l'identique, tout comme les crédits des programmes touristiques départementaux. Pour 2025, une contribution pour service public est ajoutée dans ce budget pour 350 000 € au profit de la SPL « Terre et Lacs du Jura » nouvellement créée, en association avec la Communauté de communes Terre d'Émeraude pour gérer le domaine touristique de Chalain, les gîtes familiaux de Maisod et le Centre sportif de Bellecin.

Par ailleurs, les cofinancements issus de fonds européens sont prévus à hauteur de 0,9 M€, dont 0,8 M€ au titre du Fonds social européen + (FSE+) géré en AE/CP sur la période 2021-2027.

Le budget annexe « Aménagement numérique » créé pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien voit ses travaux s'achever, mais conserve une inscription de 2 M€ en section d'investissements pour les raccordements résiduels ou liés aux nouvelles constructions sur le territoire. Les recettes de la section d'investissement correspondent au cofinancement par l'État, la Région et les EPCI et viennent logiquement en décalage de la réalisation des travaux, les appels de fonds se faisant sur justification des dépenses acquittées. En section de fonctionnement, sont portées les dépenses de maintenance du réseau pour 1 M€ par an et les dépenses RH des personnels dédiés (0,5 M€). Les redevances perçues liées à la remise des prises et à l'exploitation du réseau permettent, comme l'année dernière, d'équilibrer ce budget annexe.

E - AXE 5 / MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES : 64,1 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- à la voirie départementale (en investissement et en fonctionnement),
- aux véloroutes départementales,
- à la gestion de l'aéroport Dole Jura,
- à la contribution résultant du transfert de compétences transport à la Région.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 5 - Dépenses		Axe 5 - Recettes	
Routes Investissement	25,2 M€	Participations diverses	2,2 M€
• Renouvellement chaussées	10,5 M€		
• Ouvrages d'art	2,8 M€		
• Opérations de sécurité	0,3 M€		
• Acquisitions matériels	3,3 M€		
• Opérations diverses	6,8 M€		
• Équipement de la route	0,6 M€		
• Véloroutes	1,0 M€		
Routes Fonctionnement	8,3 M€		
• Déneigement	1,5 M€	Redevances diverses	0,2 M€
• Entretien exploitation	6,8 M€		
Aéroport	4,6 M€	Participations diverses	1,2 M€
Contribution Région transfert de comp.	10,3 M€		
RH – Mobilités et infrastructures	15,8 M€		

L'investissement routier est maintenu en 2025 avec des crédits à hauteur de 25,2 M€ (+ 0,2 M€ ; + 0,6 % par rapport au BP 2024). Les programmes annuels de renouvellement des chaussées et de renforcement des ouvrages d'art sont chacun abondés d'un montant de + 0,7 M€ par rapport au BP 2024. Les opérations routières individualisées décrites lors du débat d'orientations budgétaires pourront être engagées ou poursuivies, dont celles gérées en AP/CP : giratoire de l'Ethole à Arbois (1,8 M€), descente de Montaigny (1,5 M€), pont de Salans (1 M€) ainsi que les véloroutes et voies vertes (1 M€).

Sont maintenus à un montant égal à celui de 2024 : le programme de renouvellement des matériels de transport poids lourds et véhicules légers (3,2 M€), les dépenses inscrites en section de fonctionnement (8,3 M€ incluant 1,5 M€ au titre de la viabilité hivernale, montant estimé pour un hiver « moyen ») et la contribution à la Région pour transfert de la compétence transport scolaire (10,3 M€).

Pour l'aéroport Dole-Jura, 4,6 M€ sont budgétés, dont 2,4 M€ de crédits de paiement pour achever la réfection et la mise aux normes de la piste et du taxiway, projet de 7 M€ suivi en AP/CP.

F - AXE 6 / SDIS : 11,0 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au financement du SDIS et du programme d'investissement des casernes.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 6 - Dépenses		Axe 6 - Recettes	
SDIS	11,0 M€		

Le Département a pour objectif de contribuer à parts égales avec le bloc communal (communes et EPCI) à la lutte contre l'incendie et aux secours à la personne. La contribution départementale au contingent du SDIS s'élèvera à 10,5 M€, soit une augmentation de + 2,44 % (+ 0,25 M€) par rapport à la contribution 2024 (BP + DM2).

En plus de cette enveloppe de fonctionnement, le Département renouvelle sa participation à la construction et l'aménagement de casernes sous la forme d'une subvention d'investissement à hauteur de 0,5 M€.

G - AXE 7 / AFFAIRES FINANCIÈRES (DONT DETTE) : 17,0 M€

Cet axe couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion de la dette et de la trésorerie.

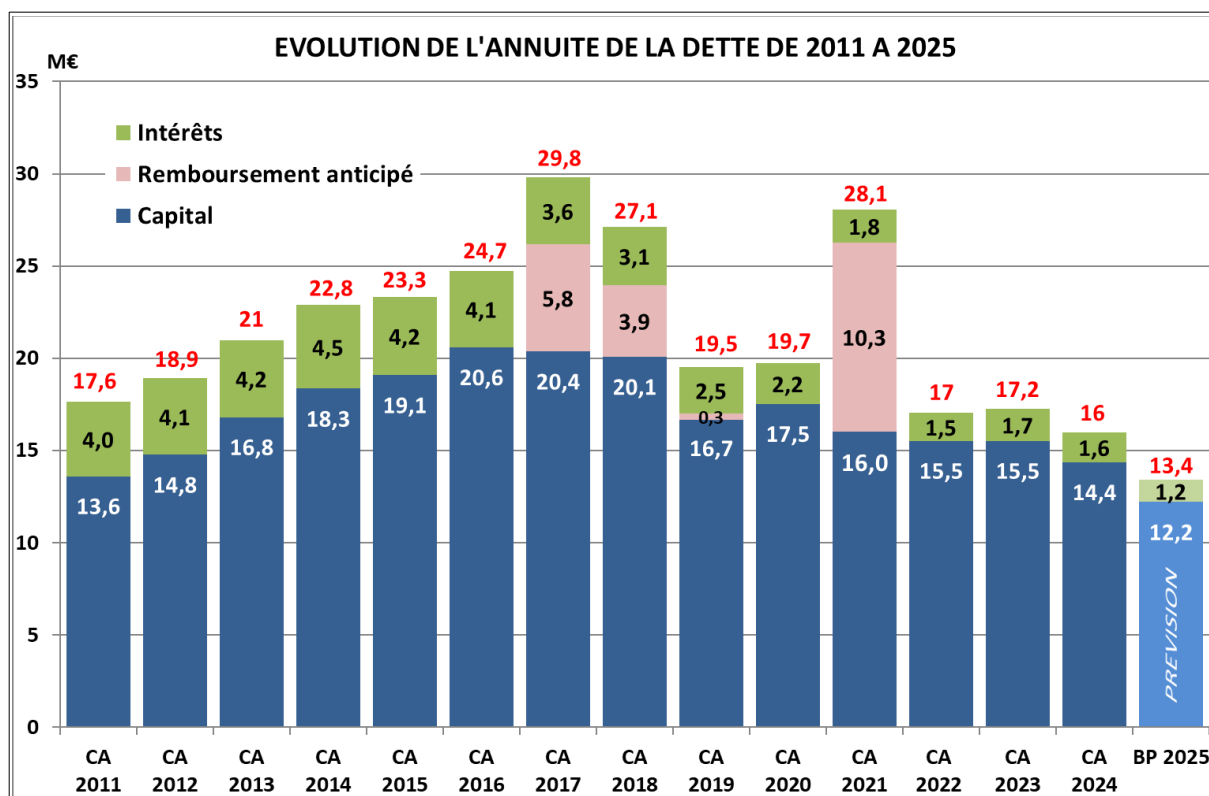
Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 7 - Dépenses		Axe 7 - Recettes	
Dettes - Remboursement du capital	12,2 M€	Emprunt	27,0 M€
Dettes - Intérêts et frais financiers	1,7 M€		
Taxe d'aménagement (CAUE)	0,5 M€	Taxe d'aménagement (CAUE)	0,3 M€
Finances autres (cotisat°, Admis Non valeurs)	0,5 M€		0,2 M€
Fonds de péréquation DMTO	2,1 M€	Fonds de péréquation DMTO	9,0 M€

Comme le montre le graphique ci-dessous, la gestion active de la dette et l'effort de désendettement opérés les années précédentes (encours historiquement bas de 53,2 M€ fin 2024) permettent :

- une économie de 2,2 M€ en section d'investissement liée à la réduction du remboursement en capital des emprunts qui sera de 12,2 M€ en 2025, soit une baisse de - 15 %,
- une économie de 0,4 M€ en section de fonctionnement, grâce au maintien sous contrôle des intérêts de la dette à un niveau de 1,2 M€ en 2025, en dépit de taux variables restant élevés.

Un rapport spécifique détaille l'évolution de la dette sur plusieurs exercices.



H - AXE 8 / FONCTIONS SUPPORT : 27,4 M€

Ce dernier axe couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- à la gestion des ressources et moyens transversaux,
- à la Communication et au Cabinet,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents bâtiments départementaux.

Détail des crédits inscrits au BP 2025

Axe 8 - Dépenses		Axe 8 - Recettes	
RH – Organisation départementale	12,2 M€	Recettes diverses (autres structures)	1,7 M€
Politique énergétique	1,4 M€		
Moyens généraux	2,4 M€		
Affaires générales (assurances, ...)	2,0 M€	Ventes diverses et recettes de location	1,1 M€
Informatique	2,6 M€		
Coordination et Statut de l'Élu	1,8 M€		
Communication institutionnelle et Cabinet	0,6 M€		
Bâtiments départementaux	4,4 M€		

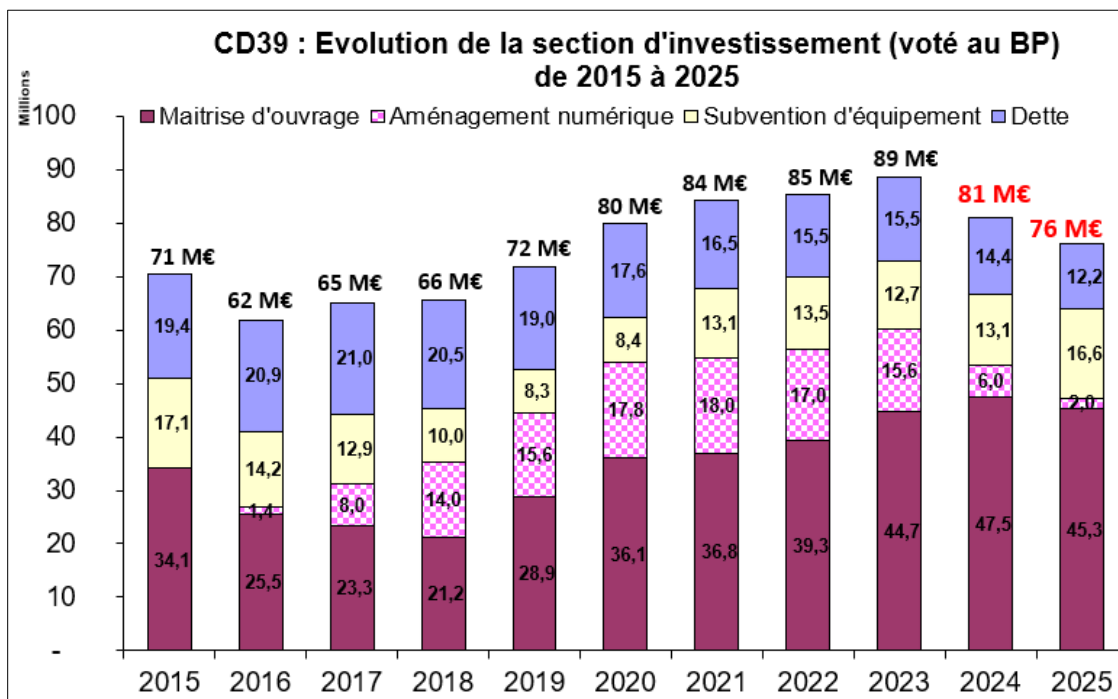
Les dépenses de cet axe restent globalement stables, les hausses de certaines dépenses (RH, frais d'assurance, honoraires juridiques, ...) étant en grande partie compensées par la diminution ou la disparition d'autres dépenses (prestations COGITIS, entretien Bellecin, etc ...).

Les « ventes diverses » budgétées à 1,1 M€ incluent les premières recettes de la vente du centre sportif de Bellecin à hauteur de 390 000 €.

Pour les bâtiments départementaux, l'achèvement de certains chantiers, notamment en matière de bâtiments routiers, permet à enveloppe constante le lancement d'autres opérations, notamment :

- des travaux de transformation de la salle des séances pour 250 000 €,
- la reprise liée au sinistre des douches dans le bâtiment INSPÉ (accueil des MNA) pour 400 000 €,
- l'aménagement du bâtiment 16 rue Rouget de Lisle (ex-Banque de France) pour 1,5 M€,
- le projet immobilier de rapprochement du PDS au 13 rue Rouget de Lisle, avec une AP envisagée à hauteur de 15 M€ selon les perspectives actuelles, et des crédits de paiement associés dès 2025 à hauteur de 0,6 M€.

IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Le montant global de la section d'investissement voté au BP était en progression constante depuis 2016, passant de 62 M€ cette année-là à 89 M€ en 2023. Depuis, pour la seconde année consécutive, le montant global d'investissement sera en diminution, passant de 81 M€ en 2024 à 76 M€ en 2025.

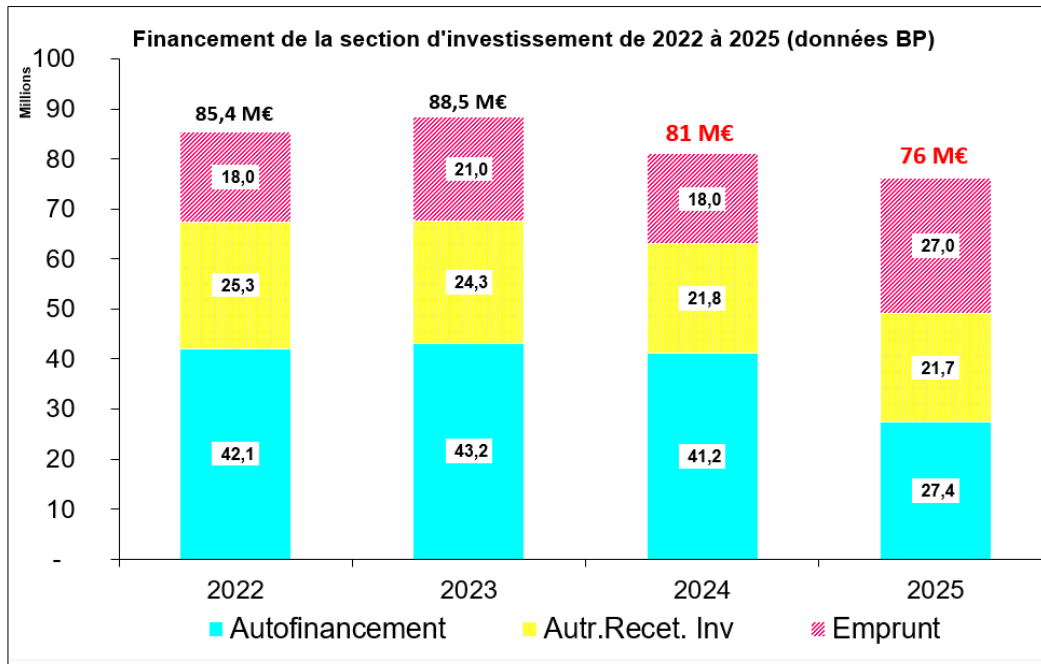
Cette baisse est principalement liée à l'achèvement de l'aménagement numérique. L'investissement dans la fibre passe ainsi d'une moyenne annuelle de 16,3 M€ entre 2018 et 2023 à un montant prévisionnel annuel de 2 M€ à compter de 2025. La réduction des échéances de la dette (- 1,1 M€ en 2024 et - 2,2 M€ en 2025) contribue également à cette tendance.

Les moyens dégagés ont été essentiellement redéployés vers les travaux sous maîtrise d'ouvrage directe du Département. En moyenne, de 30,2 M€ par an de 2016 à 2022, ils ont été portés à un montant de 45,8 M€ en moyenne de 2023 à 2025, soit une augmentation de 52 %.

Les principaux investissements 2025 au niveau de l'appui aux territoires (3,5 M€), des bâtiments (projets immobiliers secteur Rouget de Lisle : 2,1 M€) et collèges (Maryse Bastié : 2,6 M€ et Les Rousses : AP de 25 M€), des routes (giratoire de l'Éthole à Arbois : 1,8 M€) et de l'aéroport ont été mentionnés dans le présent document dans la description des axes correspondants.

Un rapport spécifique est présenté pour la partie gérée en AP/CP.

Il est à noter qu'un reliquat de report de crédits 2024 sera présent sur l'exercice 2025 afin de terminer les projets liés à l'aménagement numérique et à la piste de l'aéroport. Pour cette dernière, 4 M€ avaient été pré-inscrits en 2024 pour couvrir la dépense qui s'élèvera sur 2025 à près de 7 M€ d'investissements.



Pour financer cette section d'investissement, une inscription d'emprunt plus importante a été nécessaire au BP 2025 afin de compenser la perte de l'autofinancement, comme le montre le graphique ci-dessus.

V – LES BALANCES BUDGÉTAIRES

Les balances complètes du Budget primitif 2025 se présentent comme suit en euros. Elles consolident l'ensemble des opérations réelles (dont opérations internes) et des mouvements d'ordre (montants en italique) neutres en termes de trésorerie.

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	84 829 548 €	53 908 477 €
• mouvements d'ordre	<i>11 504 000 €</i>	<i>42 425 071 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	288 633 327 €	319 554 398 €
• mouvements d'ordre	<i>37 085 071 €</i>	<i>6 164 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	422 051 946 €	422 051 946 €

BUDGET ANNEXE LDA	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	517 600 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>129 400 €</i>	<i>664 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	7 387 500 €	7 922 100 €
• mouvements d'ordre	<i>550 000 €</i>	<i>15 400 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	8 584 500 €	8 601 500 €

BUDGET ANNEXE FDE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	51 000 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>13 000 €</i>	<i>64 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 713 326 €	1 764 326 €
• mouvements d'ordre	<i>64 000 €</i>	<i>13 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	1 841 326 €	1 841 326 €

BUDGET ANNEXE NUMÉRIQUE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	2 000 000 €	6 000 000 €
• mouvements d'ordre	<i>11 270 000 €</i>	<i>13 500 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 470 000 €	3 700 000 €
• mouvements d'ordre	<i>4 000 000 €</i>	<i>1 770 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	18 740 000 €	24 970 000 €

En raison de la motion de censure ayant renversé le Gouvernement et entraînant l'impossibilité d'adopter les mesures prévues par le PLF2025, la Commission 1 propose de modifier le Budget du Département sur les points suivants :

- désinscription du fonds de réserve d'un montant de 6,3 M€ sur les recettes de fonctionnement,
- inscription complémentaire de 0,7 M€ de recettes d'investissement de FCTVA (selon le taux en vigueur en 2024).

Le Conseil départemental :

En raison de la motion de censure et selon l'avis de la Commission 1 :


- approuve les inscriptions de crédits proposées en annexes dans le cadre du Budget primitif 2025, annexes faisant état des conséquences liées à la désinscription du fond de réserve et à l'inscription complémentaire de recettes d'investissement de FCTVA, soit une augmentation de l'autofinancement budgétaire du BP 2025 de 27,4 M€ à 33,7 M€ et une moindre inscription d'emprunt en recettes d'investissement de 27 M€ à 20 M€,

- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,

- autorise le Président, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au Budget primitif de chaque section.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP	105 575 000 €	11 100 000 €			
Crédit de paiement					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	96 333 548 €	85 418 084 €			
- Fonctionnement :	325 718 398 €	323 317 225 €			
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	647 000 €	543 500 €			
- Fonctionnement :	7 937 500 €	7 259 500 €			
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	64 000 €	61 000 €			
- Fonctionnement :	1 777 326 €	1 780 326 €			
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	13 270 000 €	6 000 000 €			
- Fonctionnement :	5 470 000 €	2 700 000 €			
Recette					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	96 333 548 €	85 418 084 €			
- Fonctionnement :	325 718 398 €	323 317 225 €			
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	664 000 €	688 000 €			
- Fonctionnement :	7 937 500 €	7 259 500 €			
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	64 000 €	61 000 €			
- Fonctionnement :	1 777 326 €	1 780 326 €			
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	19 500 000 €	8 400 000 €			
- Fonctionnement :	5 470 000 €	2 700 000 €			

Délibération n° CD_2024_131 du lundi 16 décembre 2024

Pour	30	
Contre	2	
Abstention	2	
	Président	Gérôme FASSETNET : 

**BUDGET PRIMITIF 2025
BALANCES**

BUDGET ANNEXE AMENAG.NUMERIQUE

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION			2 000 000
	040	OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 770 000		2 000 000
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 500 000		9 500 000
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 000 000	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000		
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000		
	27	AUTRES IMMO FINANCIERES	900 000		
			2 000 000	11 270 000	6 000 000
					13 500 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	964 000		
	012	CHARGES DE PERSONNEL	485 000		
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		2 000 000	
	042	OPER.ORDRE ENTRE TRANS SECTION		2 000 000	1 770 000
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	10 000		
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000		
	70	VENTES DE PRODUITS			7 000
	75	AUT PRODUITS GESTION COURANTES			3 693 000
			1 470 000	4 000 000	3 700 000
					1 770 000
TOTAL		3 470 000	15 270 000	9 700 000	15 270 000
		18 740 000		24 970 000	

BUDGET ANNEXE DU FDE

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	15	PROVISIONS POUR RISQUES		13 000	13 000
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 000		
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOB.			51 000
			51 000	13 000	0
					64 000
FONCTIONNEMENT	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLO		226 422,92	
	011	DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	148 600		
	012	DEPENSES AFF. AU PERSONNEL	1 513 756		
	016	DEPENSES AFF. A LA STRUCTURE	50 970	64 000	
	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION			1 521 403
	018	AUTRES PRODUITS EXPLOITATION			16 500,08
	019	PROD. FINANCIERS & NON ENCAISS			13 000
			1 713 326	64 000	1 764 326
					13 000
TOTAL		1 764 326	77 000	1 764 326	77 000
		1 841 326		1 841 326	

BUDGET ANNEXE DU LDA

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	2	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		15 400	550 000
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		114 000	114 000
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000		
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	283 000		
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	190 000		
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI	1 600		
			517 600	129 400	0
					664 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 010 900		
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	4 369 000		
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		550 000	15 400
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 500		
	66	CHARGES FINANCIERES	100		
	67	CHARGES SPECIFIQUES	3 000		
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			7 922 100
			7 387 500	550 000	7 922 100
					15 400
TOTAL		7 905 100	679 400	7 922 100	679 400
		8 584 500		8 601 500	

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT	900	SERVICES GENERAUX	4 600 200		1 700 000	
	901	SECURITE	450 000			
	902	ENSEIGNEMENT	10 200 000		2 080 000	
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	1 461 000		15 000	
	904	SANTE ET ACTION SOCIALE	956 000			
	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	13 389 677		9 634 877	
	906	ACTION ECONOMIQUE	254 135			
	907	ENVIRONNEMENT	1 770 036		150 000	
	908	TRANSPORTS	28 045 600		1 950 000	
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			6 300 000	
	923	DETTES OPERATIONS FINANCIERES	23 702 900		20 178 600	
	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		5 340 000		5 340 000
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		6 164 000		35 030 000
	951	VIREMENT SECTION DE FONCTIO				2 055 071
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOB			11 900 000	
		84 829 548	11 504 000	53 908 477	42 425 071	
FONCTIONNEMENT	930	SERVICES GENERAUX	18 706 900		1 897 800	
	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	800 000		800 000	
	931	SECURITE	10 500 000			
	932	ENSEIGNEMENT	20 207 000		1 846 000	
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	7 255 400		29 500	
	934	SANTE ET ACTION SOCIALE	124 154 663		16 874 878	
	9343	APA	30 886 621		15 356 021	
	9344	RSA/REGULARISATIONS DE RMI	26 020 410		245 000	
	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	1 855 000		400 000	
	936	ACTION ECONOMIQUE	2 775 896		271 000	
	937	ENVIRONNEMENT	1 943 300		145 000	
	938	TRANSPORTS	29 079 200		845 200	
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	10 250 738		13 706 000	
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 150 000		213 907 899	
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			53 200 000	
	943	OPERATIONS FINANCIERES	1 921 999		100	
	944	FRAIS DE FCT DES GRPES D'ELUS	97 000			
	945	PROVISIONS	29 200		30 000	
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		35 030 000		6 164 000
953	VIREMENT LA SECTION D'INVEST		2 055 071			
		288 633 327	37 085 071	319 554 398	6 164 000	
TOTAL		373 462 875	48 589 071	373 462 875	48 589 071	
		422 051 946		422 051 946		

Budget Primitif 2025 du CD 39 : 372,4 M€

Dépenses

Recettes

		BP 2025			BP 2025
Investissement		76,1 M€			76,1 M€
	Dépenses d'équipement	47,3		Emprunt	20
	* Routes & véloroutes	25,2		* Budget Principal	20
	* Bâtiments (dt acces.)	6,7			
	* Collèges	6,5			
	* Aménagement Numérique BA	2,0			
	* LDA BA	0,5			
	* Aéroport	2,4			
	* Informatique CD	1,5			
	* Informatique Collèges	1,0			
* Autres (MG, Aff. Gén,...)	1,5				
Subventions d'équipement	16,6		Subventions d'équipement reçues	18,4	
* Aides aux collectivités	3,5		dont Aides à la pierre	9,6	
* Aides à la pierre	11,0		Aménagement numérique	6,0	
* SDIS	0,5		Dotations d'investissement	3,3	
* Autres (Agri, Tour, Env, Educ...)	1,6		* DSID/DDEC/Radars		
Remboursement du capital de la dette	12,2		Ressources propres	40,6	
			* FCTVA	6,3	
			* Produits de cessions	0,6	
			* Autofinancement	33,7	
Fonctionnement					330,1
	Autofinancement (1)	33,7		Fiscalité directe	13,7
		296,4		* Frais d'assiette TFB	5,4
	Dépenses d'aide sociale	143,6		* IFER (Imp forfait. sur les entreprises de réseaux)	1,6
	* Enfance famille	28,6		* FNGIR (Fds nat. garantie individuelle de ressources)	6,7
	* Personnes handicapées	53,0		Fonds de réserve	0
	* Personnes Agées	6,7		Fiscalité indirecte	213,9
	* APA	29,5		* TVA Compensation TFB	84,4
	* RSA et insertion	24,1		* TVA Compensation CVAE	13,6
	* FSL	0,9		* Droits de mutations à titre onereux	27,0
	* Autres	0,8		* Fds Péréquation DMTO	9,0
	Dépenses de personnel	81,0		* TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	66,0
	* Budget Principal	76,1		* TICPE (taxe in tér. consommat° sur les produits é. erg.)	9,7
	* Budget annexe LDA	4,4		* Taxe sur l'électricité	3,4
	* Budget annexe AN	0,5		* Taxe d'aménagement	0,8
	(+ 1,4 M€ pour le FDE dans ligne Enfance famille)			Dotations de fonctionnement	80,3
	Transports scolaires	12,4		* DGF	41,6
	* Compensation transfert Région	10,3		* allocations compensatrices	2,5
	* Transports élèves handicapés	2,1		* DCRTP (Dot. compensation réforme de la TP)	7,4
	Autres subventions versées	32,1		* DGD (Dotation Globale de Décentralisation)	1,7
	* CDT	1,4		* Fonds de financement de l'APA	15,2
	* SDIS	10,5		* CNSA (PCH et MDPH)	5,7
	* SMDT	0,4		* Ex Farpi (fds acad. rémunération de pers. internat)	1,4
	* CAUE	0,5		* Aéroport	0,2
* Enseignement/Collèges	8,5		* Conférence des financeurs	0,9	
* Culture, Sports et loisirs (dt EPCC)	4,3		* FSE+	0,8	
* Agriculture/Eco/Tourisme	1,0		* autres	2,9	
* Réseaux/aménagement/env	1,1		Autres recettes de fonctionnement	22,2	
* Aéroport	2,1		* Social: Recouv/Ressources	7,7	
* MDPH (dt revers. CNSA 0,6)	1,5		* LDA	7,9	
* FSE + programmes européens	0,8		* Refacturation MDPH	1,5	
* Autres (FDAL, ...)	0,2		* Réseau Haut débit	3,7	
Intérêts de la dette	1,7		* autres	1,4	
Autres Dépenses de fonct	25,6				
* Voirie	8,3				
* Aménagement numérique	1,0				
* LDA (hors RH)	2,8				
* Moyens Généraux+ assurance	4,0				
* Informatique (RH+maintenance)	1,2				
* Informatique des collèges	0,4				
* Cabinet - Elus - Communicat°	2,6				
* Fds de péréquation DMTO	2,1				
* Autres (bât. Col, MDJ, Educ, celDL...)	3,2				

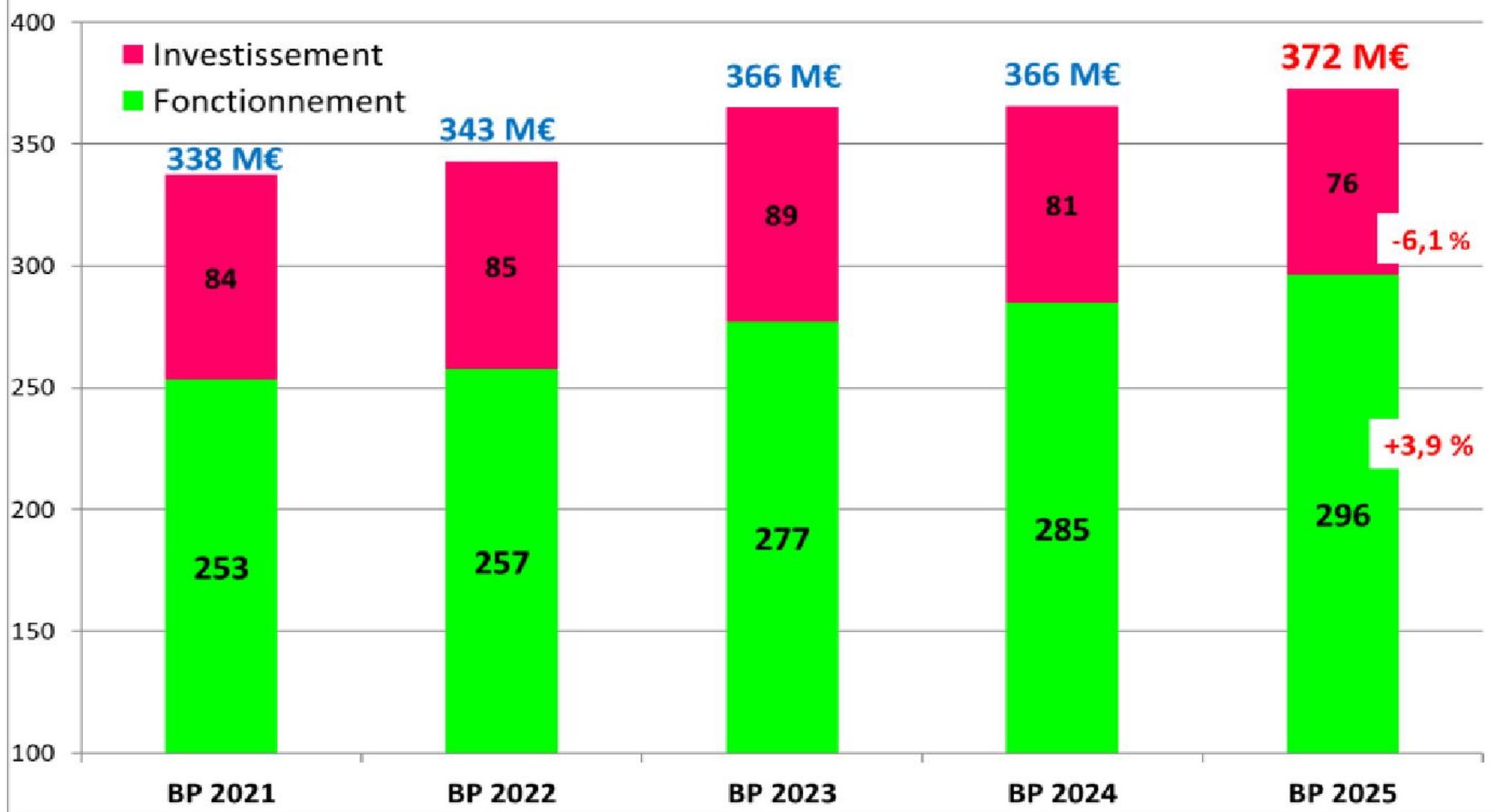


60,658	89,720	137,458	204,506
61,119	90,565	138,089	205,161
61,623	91,174	138,731	205,825
62,122	91,794	139,384	206,500
62,632	92,425	140,048	207,186
63,153	93,067	140,723	207,883
63,685	93,720		208,591
64,220			
64,760			
65,305			
65,923			
66,510			
67,108			
67,717			
68,337			
68,968			

CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES EN 2025

- Le Jura affiche **une situation financière saine** à fin 2024
- **Effets ciseaux** sur les finances des Départements :
 - ✓ Hausse importante des dépenses sociales (enfance et handicap)
 - ✓ Baisse des DMTO (-15%) et du dynamisme de TVA (+0,9%)
- Données économiques du PLF 2025 :
 - ✓ une prévision de **croissance de +1,1%** (identique à 2024)
 - ✓ une prévision d'**inflation de +1,8%** (après 2,1% en 2024 et 4,9% en 2023)
- **Incertitude importante des finances publiques**
 - ✓ Déficit annoncé à 6,1% à fin 2024
 - ✓ Motion de censure contre le Gouvernement avec, pour conséquence, un PLF 2025 non voté à fin 2024
 - ✓ Participation des collectivités en suspens, liée au vote définitif du PLF 2025 début 2025 (avec modification potentielle en DM1)
- Pour 2025, le Département du Jura a **une vision audacieuse et responsable** avec de nombreux projets d'investissement

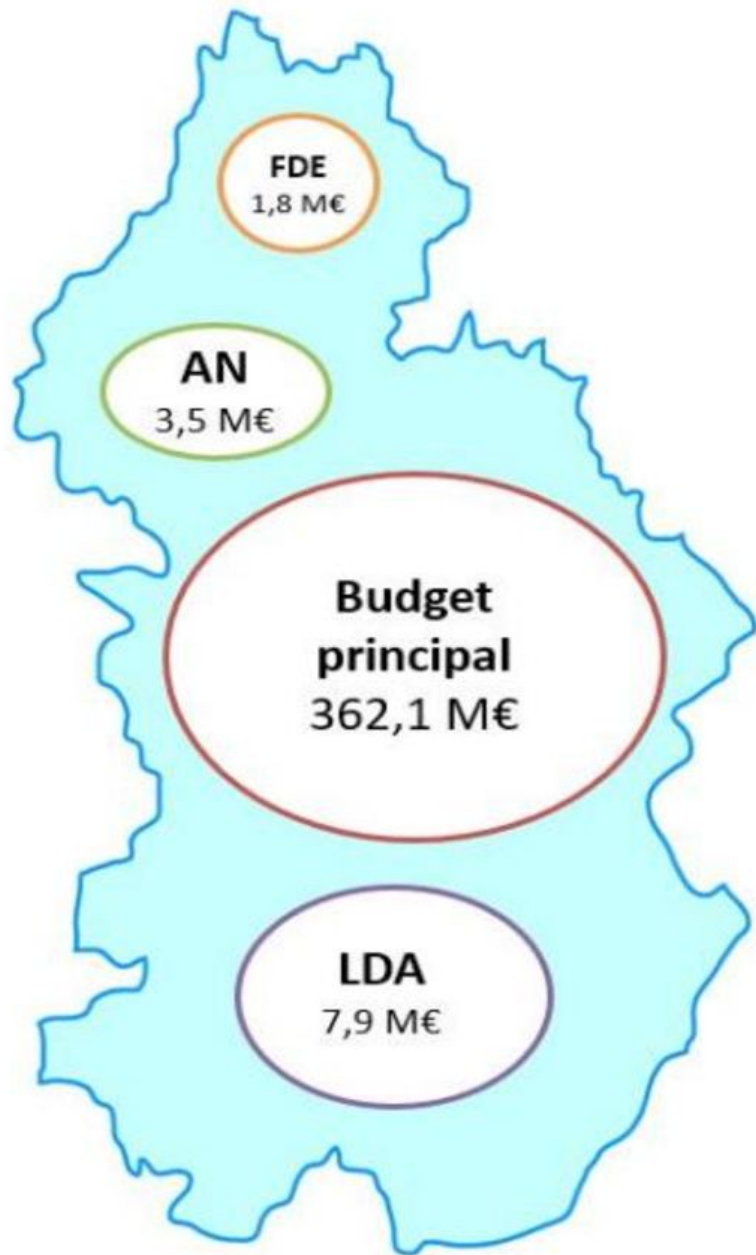
EVOLUTION DU BUDGET PRIMITIF de 2021 à 2025



UN BUDGET DE 372,4 M€ (en hausse de 1,7%)

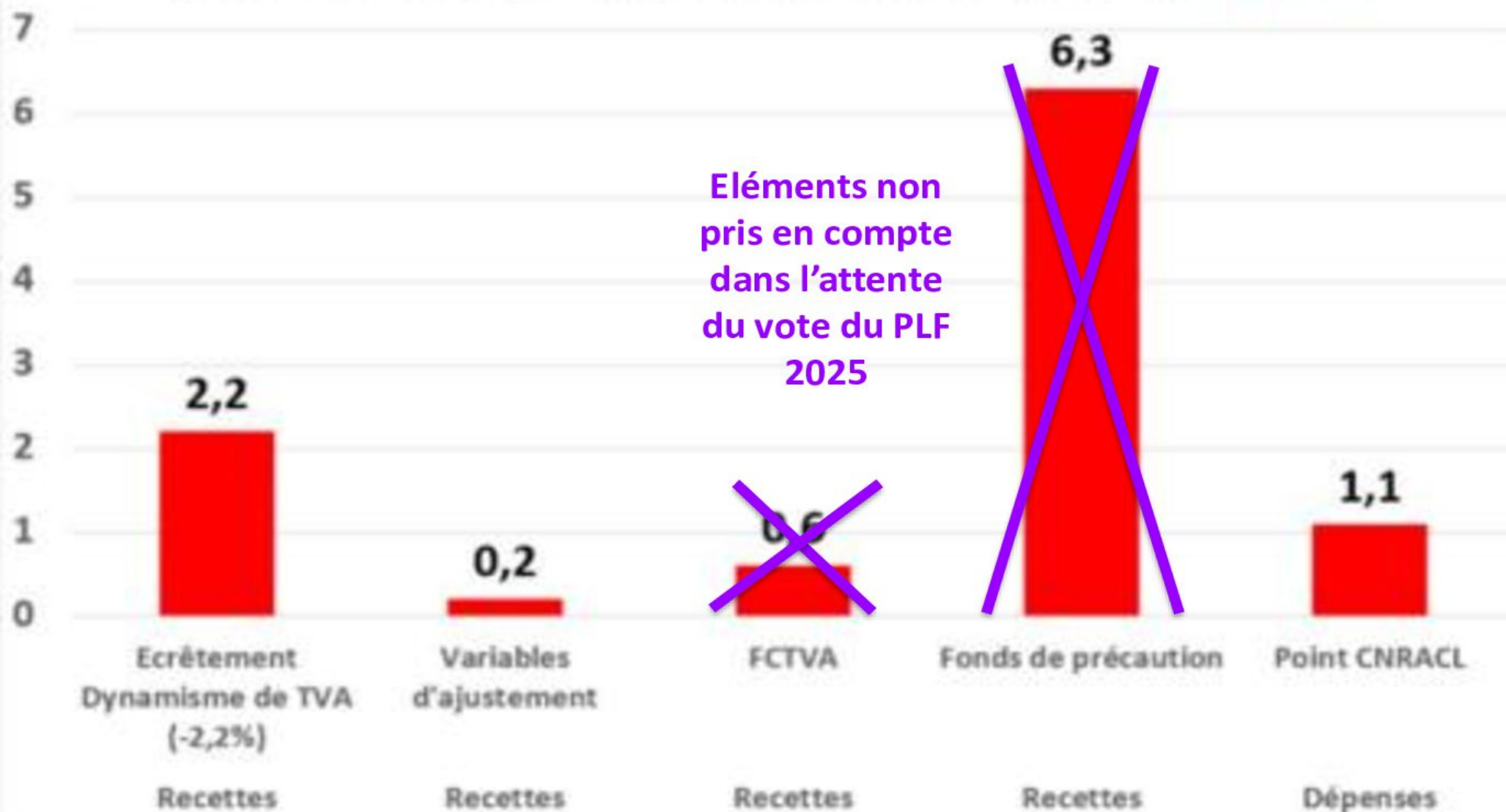
- **Des dépenses sociales en soutien des Jurassiens : de +4,6%** (+3,4% en 2024) avec +2,4 M€ pour l'Enfance (+ 9,2 %) et +3,4 M€ pour le Handicap (+ 6,9 %)
- **Des dépenses RH en évolution: +4,6%** (hors effet Cogitis) sous l'impulsion de mesures gouvernementales (traitement des assistants familiaux, évolution des cotisations de retraite CNRACL, de la prévoyance)
- **Des investissements maintenus pour :**
 - ✓ **Les bâtiments et collèges à hauteur de 13,2 M€** (travaux d'économie d'énergie, AP nouvelles pour le collège des Rousses et la recentralisation des services...)
 - ✓ **Les routes et véloroutes à hauteur de 25,2 M€** (travaux sur pont de Salans, descente de Montaigu sur la RD 52, giratoire de l'Éthole à Arbois...)
 - ✓ **L'appui aux investissements des territoires à hauteur de 3,5 M€** (dont 1 M€ de crédits sur une nouvelle AP de 10 M€)
 - ✓ **Les aides à la pierre en forte progression de +4,5 M€** (avec recettes ANAH)
 - ✓ **La réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport Dole-Jura avec + 2,4 M€** en complément des 4 M€ préinscrits en 2024.

DEPARTEMENT DU JURA
Budget consolidé : 372,4 M€




LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
FDE : Foyer Départemental de l'Enfance
AN : Aménagement Numérique

Incidences financières du PLF 2025 pour le budget du Département du Jura (en M€): **10,4 M€**

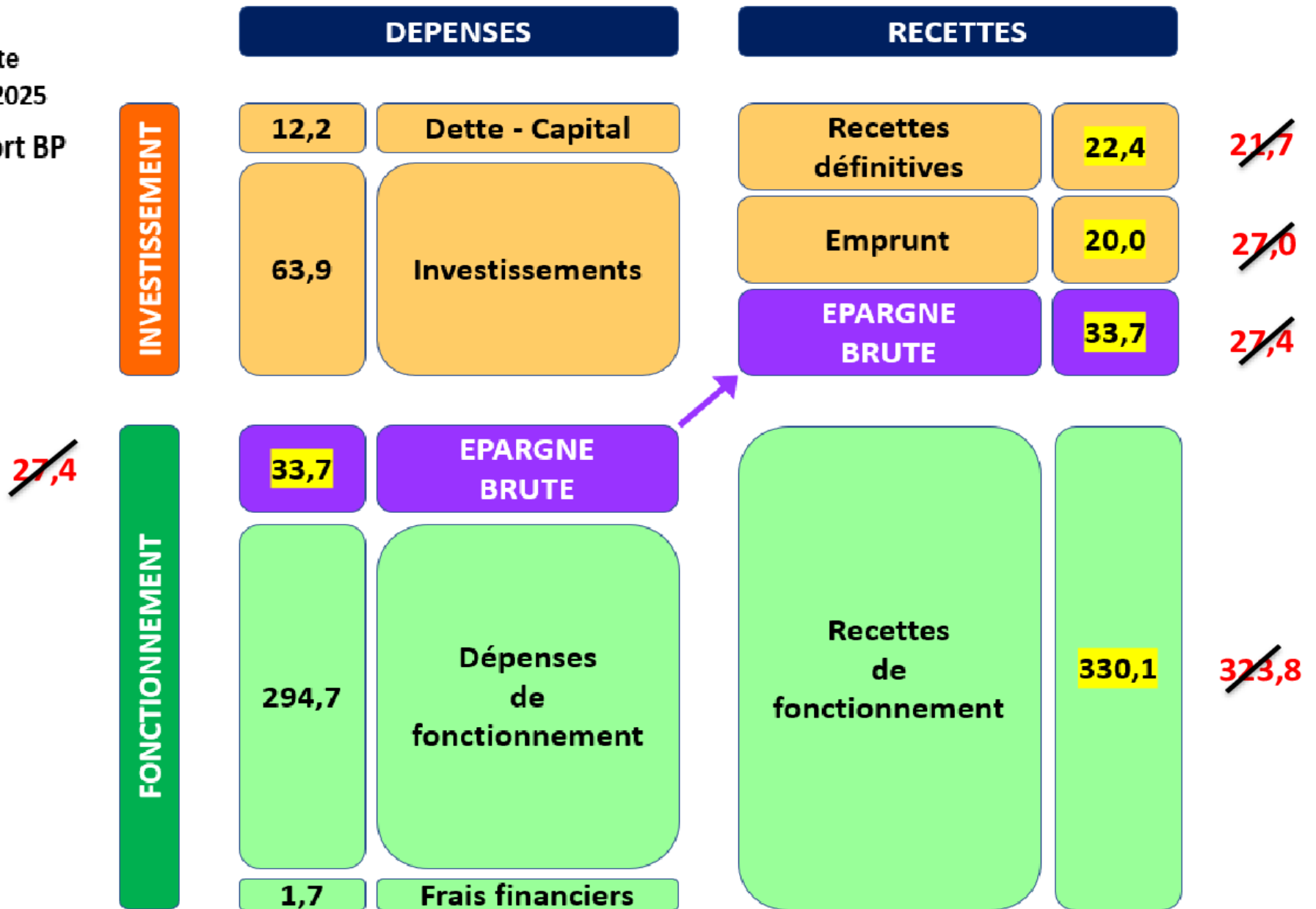


Éléments non pris en compte dans l'attente du vote du PLF 2025

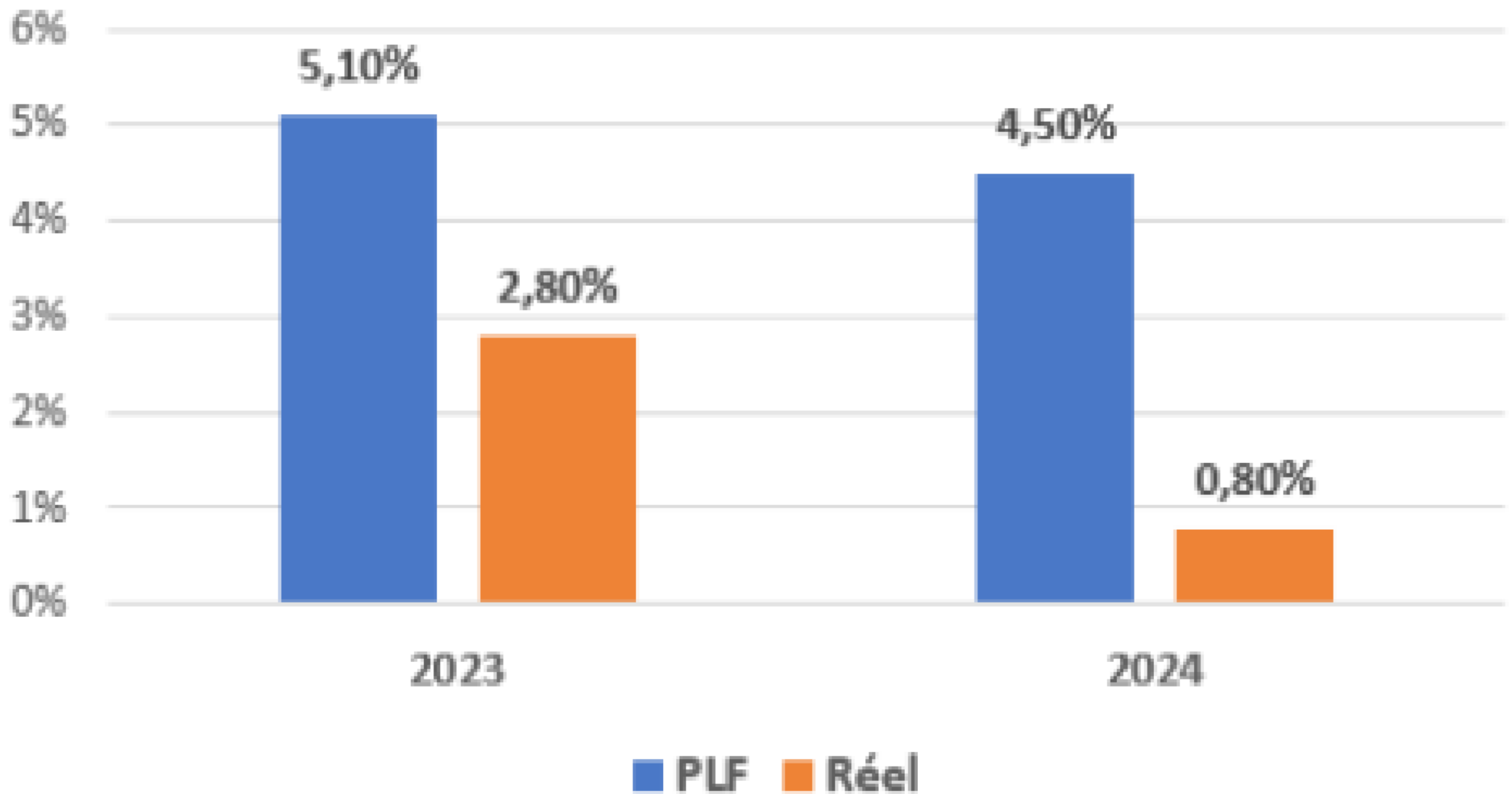
LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2025

 Sans vote
du PLF 2025

 Rapport BP
initial

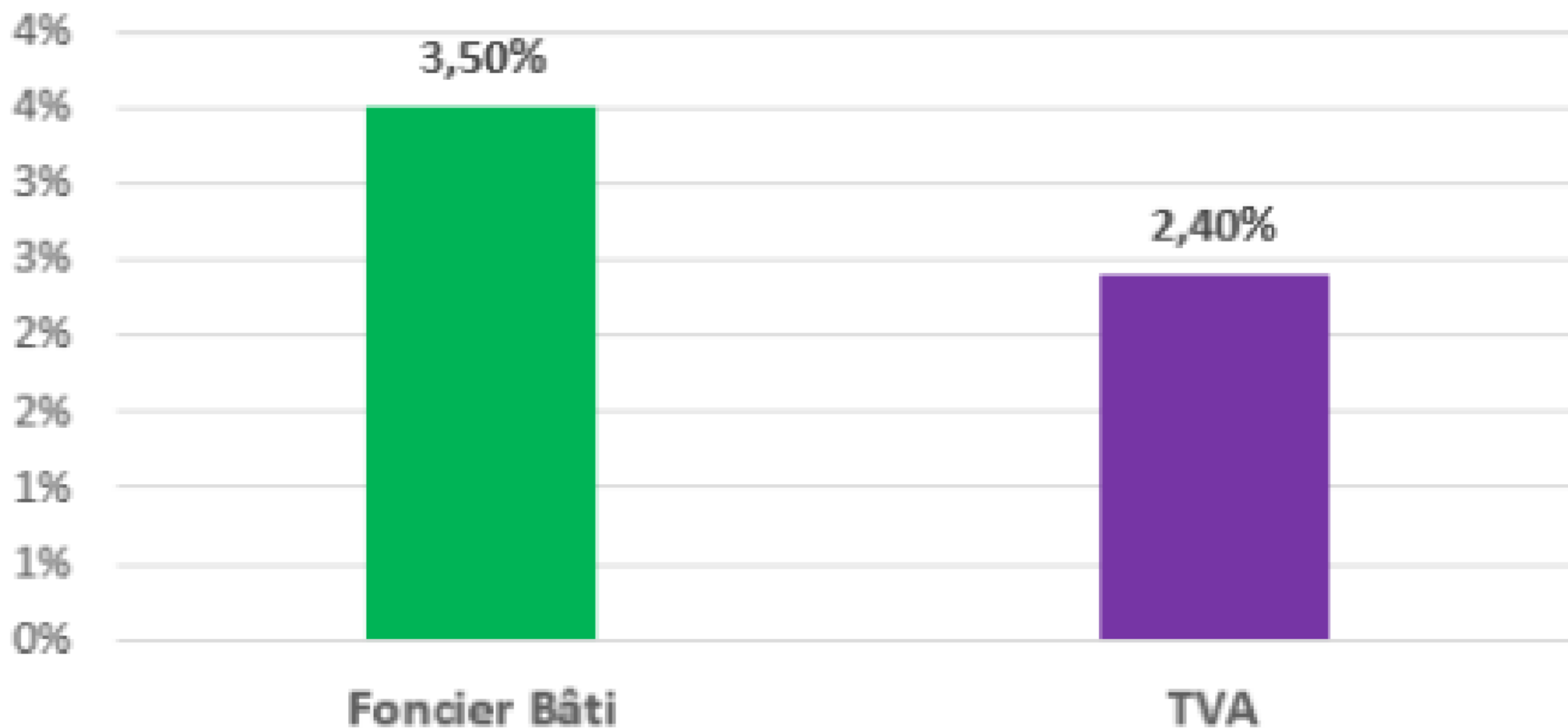


EVOLUTION DE LA TVA



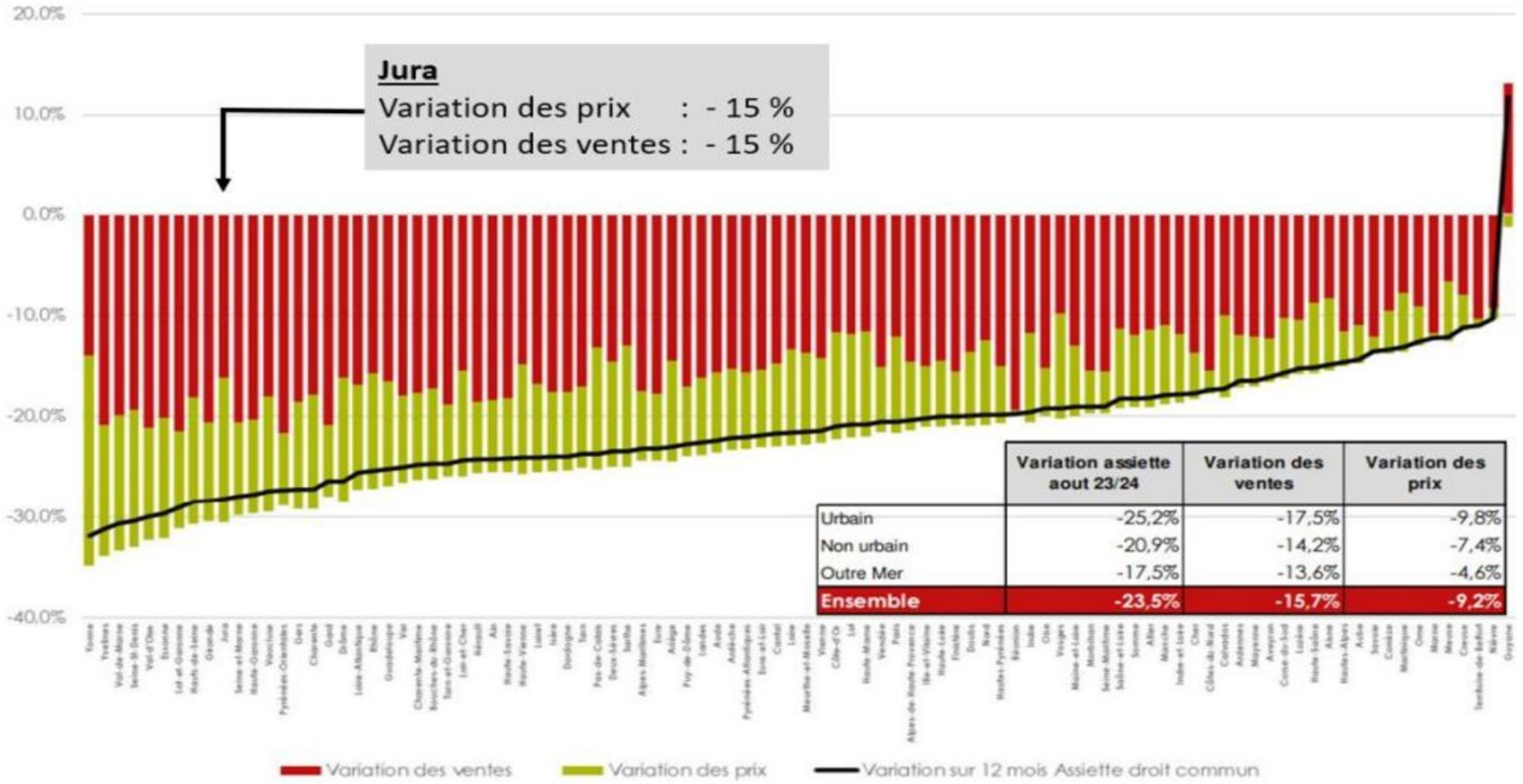
Comparaison Foncier Bâti / TVA

TAUX DE CROISSANCE de 2020 à 2025



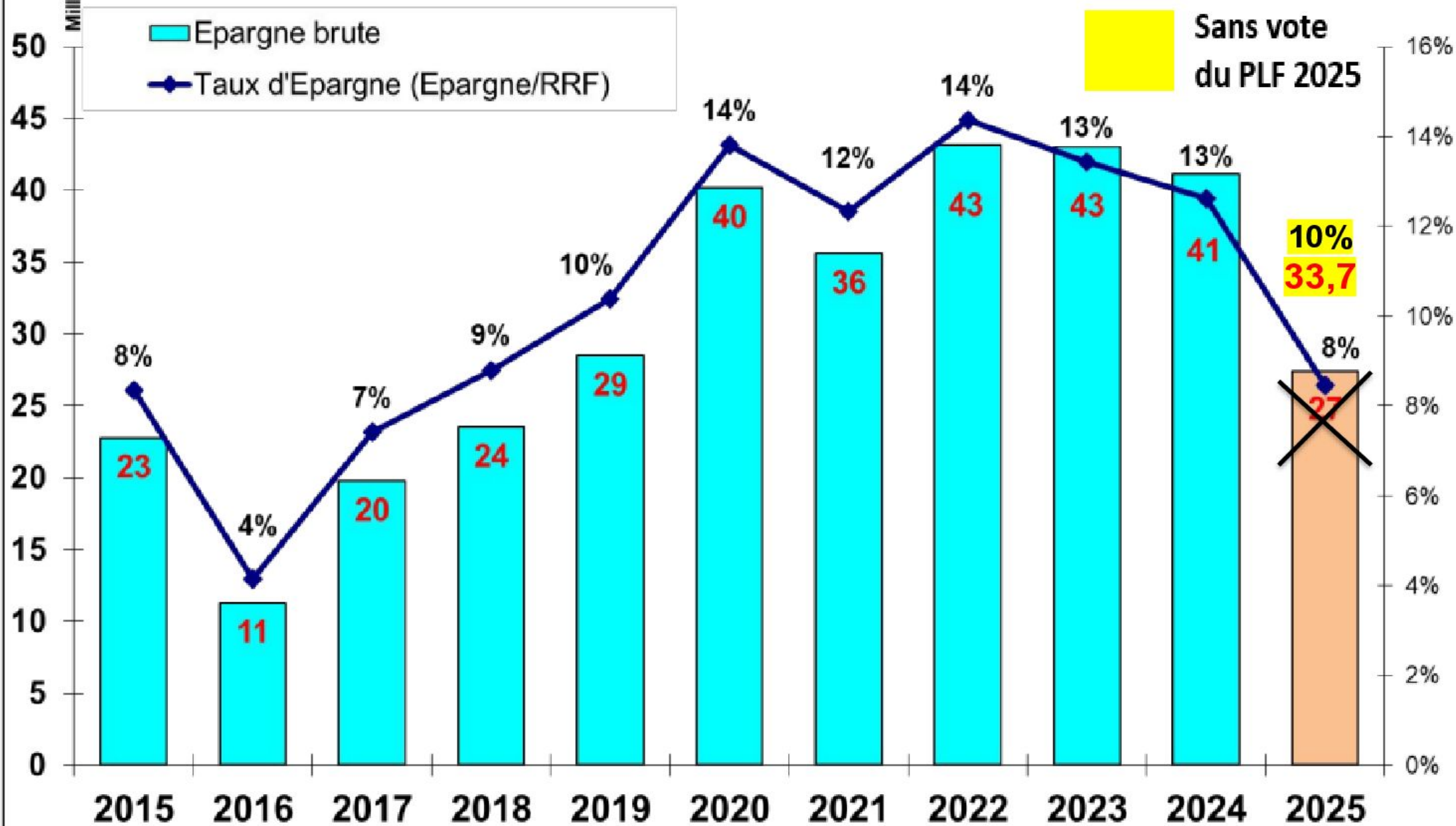
Variation des DMTO d'août 2023 à août 2024 par Dépt.

Décomposition de la variation de l'assiette DMTO de droit commun d'août 2023 à août 2024 entre l'effet prix et le nombre des ventes



Source : Ressources Consultants Finances

Evolution de l'épargne brute (données BP) de 2015 à 2025

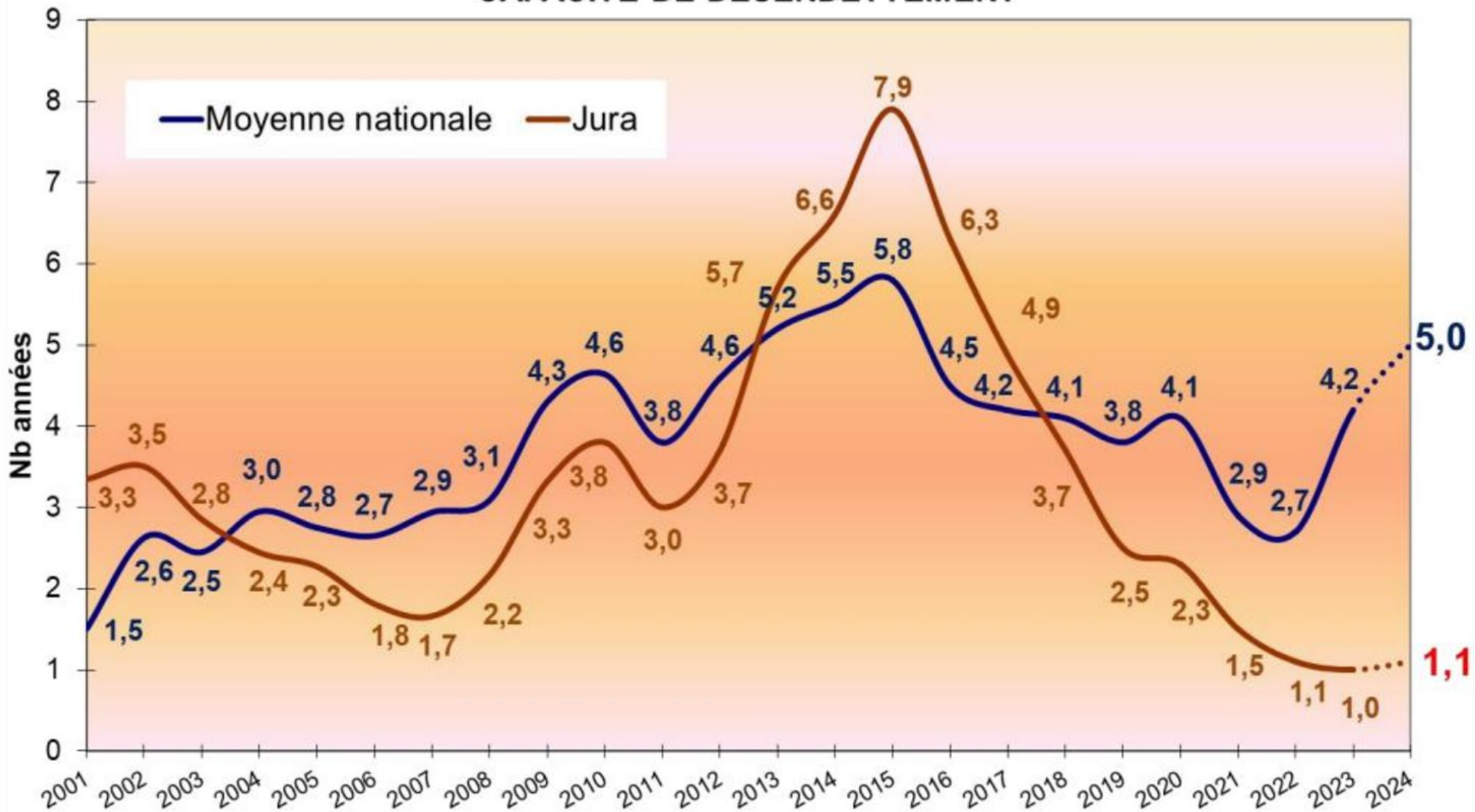


Evolution de l'encours de dette du Département du Jura de 1985 à 2024 (dette propre + subvention en annuité)

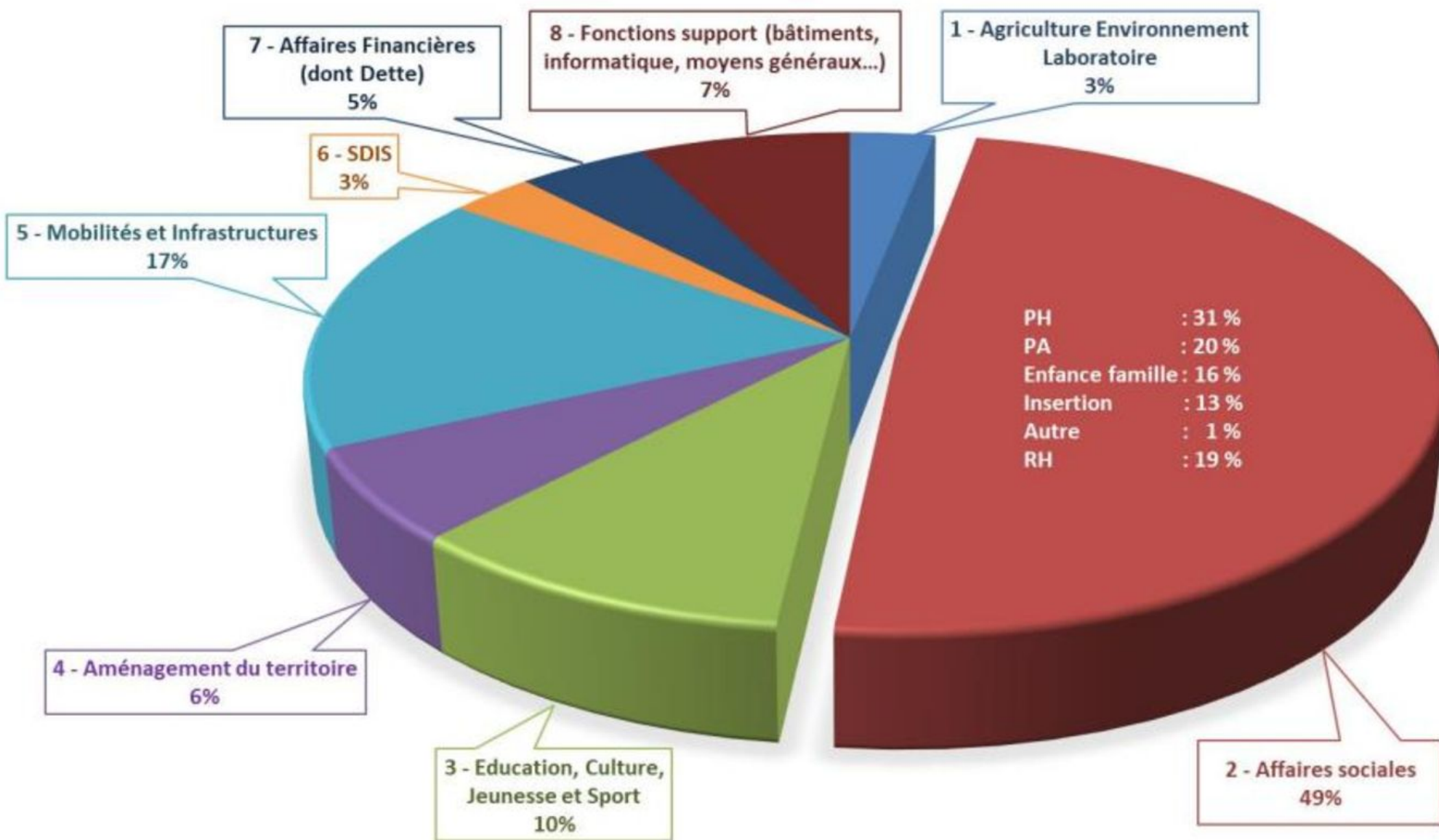
Millions



CAPACITE DE DESENDETTEMENT



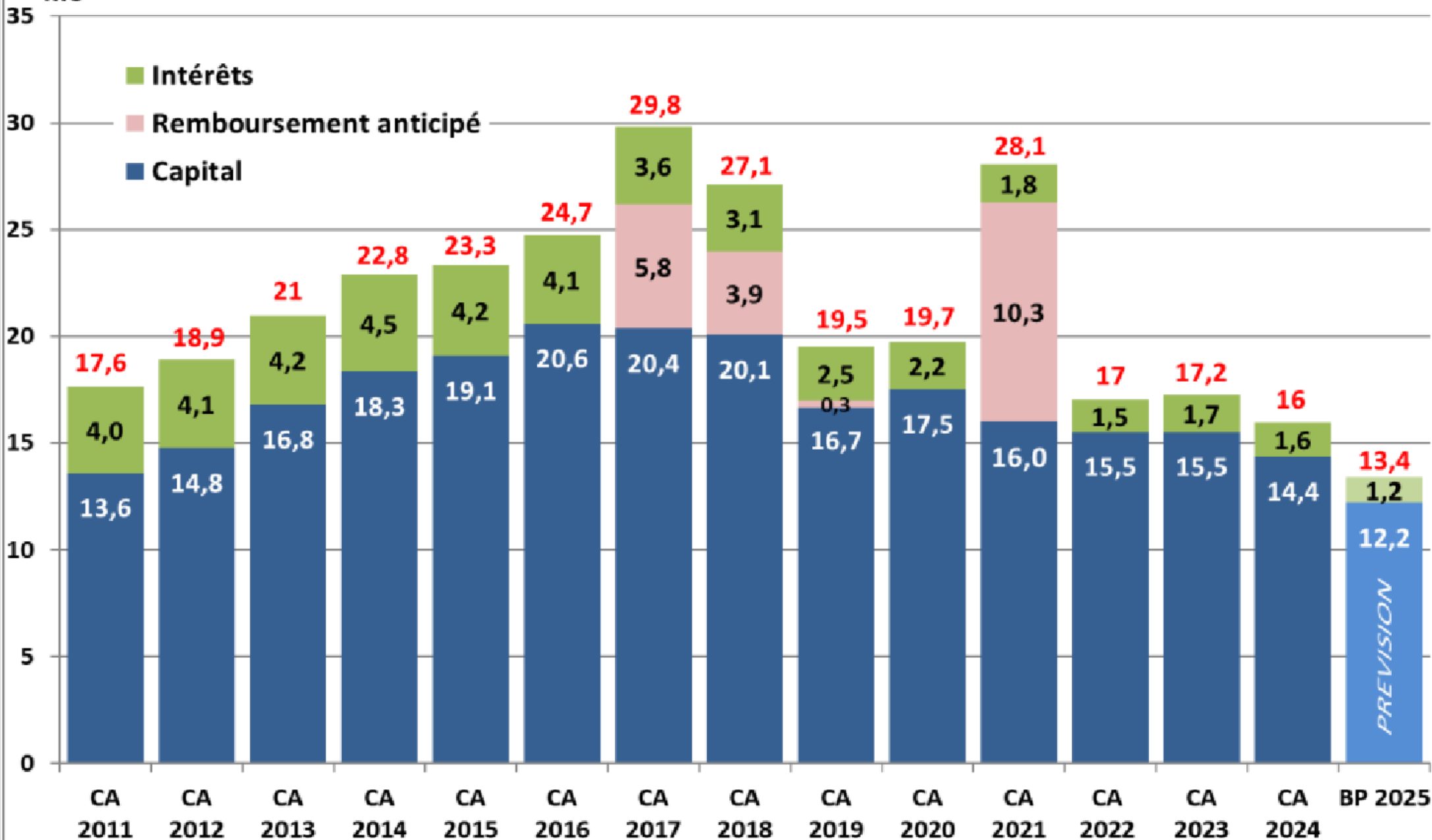
BUDGET 2025 DU DÉPARTEMENT DU JURA PAR AXES



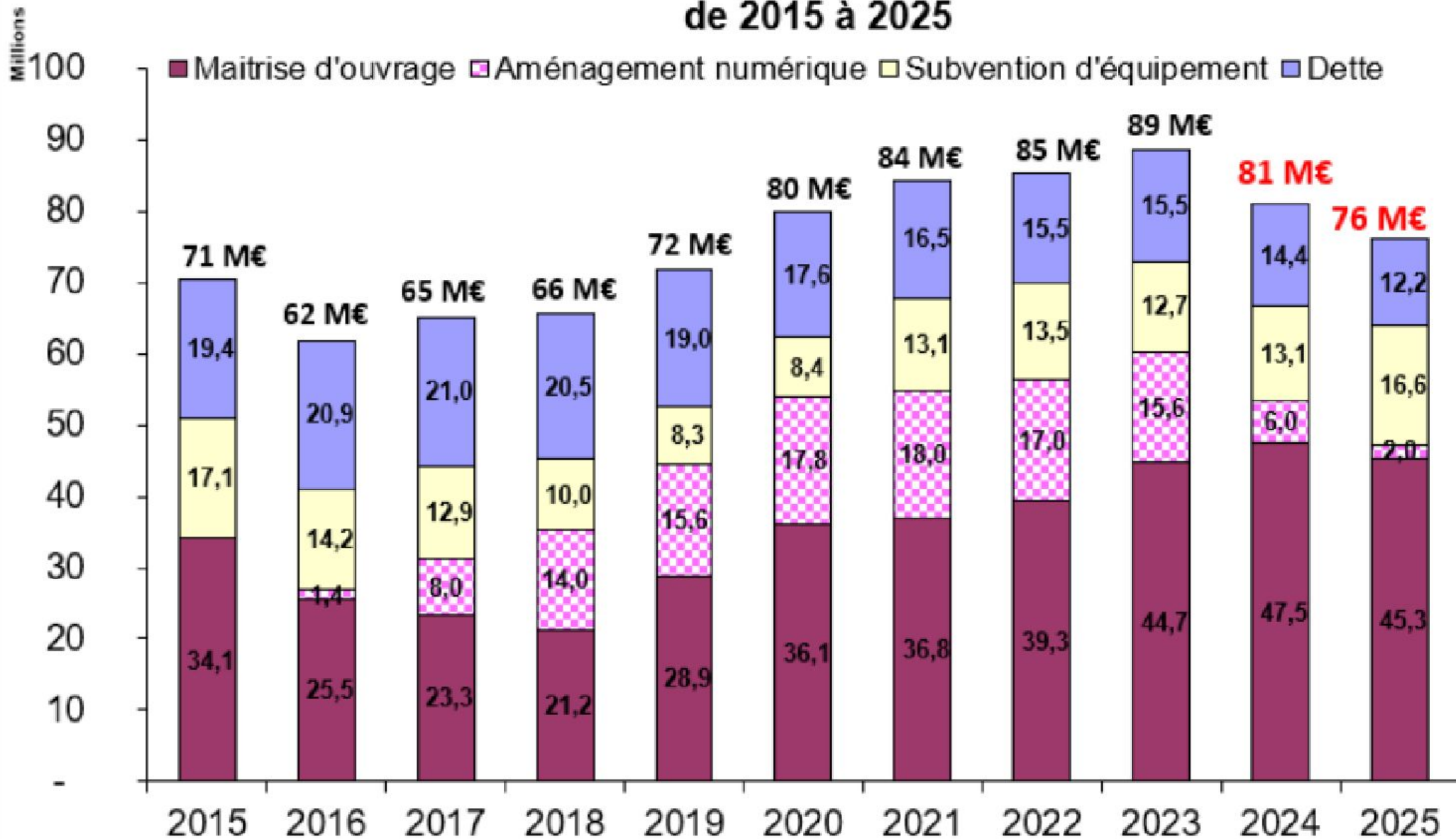
EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE DE 2011 A 2025

M€

- Intérêts
- Remboursement anticipé
- Capital

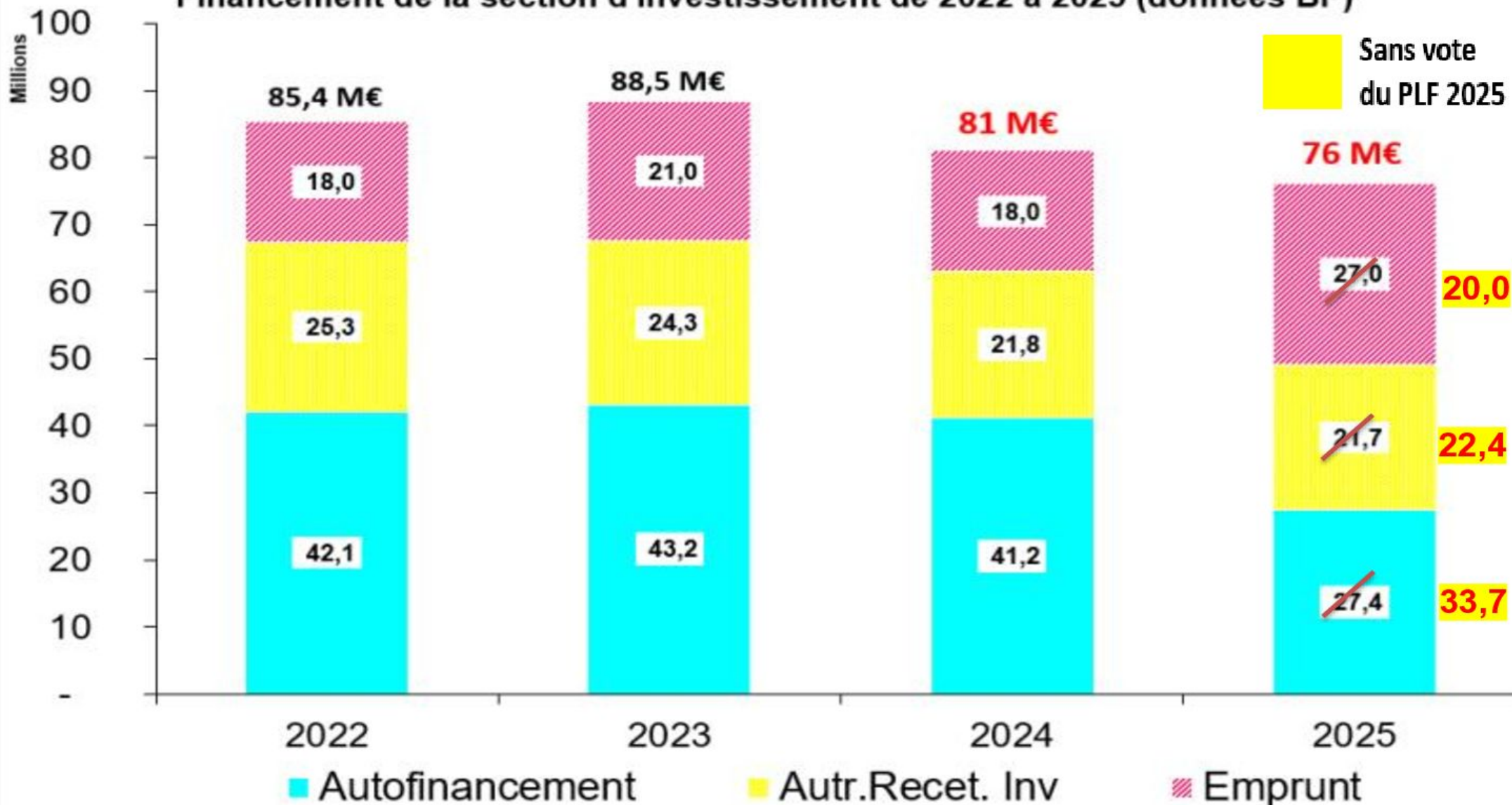


CD39 : Evolution de la section d'investissement (voté au BP) de 2015 à 2025



FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Financement de la section d'investissement de 2022 à 2025 (données BP)



BUDGET PRIMITIF 2025

- Budget principal et budgets annexes : **372,4 M€ (+ 1,7 %)**
- Dépenses d'investissement (20 % du BP) : **76,0 M€ (- 6,1 %)**
- Dépenses de fonctionnement (80 % du BP) : **296,4 M€ (+ 3,9 %)**
- Epargne brute : ~~27,4 M€~~ **33,7 M€**
- Emprunt : ~~27 M€~~ **20 M€**
- Capacité de désendettement (au 31/12/2024) : **1,1 année**